

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 22 JANVIER 2015 A 19 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Volvic sous la présidence de M. Mohand HAMOUMOU, Maire.

Etaient présents : M. Mohand HAMOUMOU – Mme Nicole LAURENT – M. Jean-Pierre PEYRIN – Mme Christine DIEUX – M. Jean-Christophe GIGAULT – Mme Nadège BROSSEAUD-LEROY (à partir de 19 h 45) - M. Gilbert MÉNARD – Mme Marie-Aude JACQUES – M. Gilles BRUNEL – Mme Georgette CABALL – M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU – M. Daniel BAPTISTE – Mme Fanny ANNEZO – M. Jean-Yves SUDRE – Mme Denise AMBLARD – M. Hervé POUGHEON – Mme Isabelle DOMINGUES – M. Joël DE AMORIM – Mme Martine MALLET – M. Okan YALCIN – M. Eric AGBESSI – Mme Morgane GENEIX – M. Jérôme LECHIPRE – Mme Françoise RIGOULET.

Etaient représentées :

Mme Nadège BROSSEAUD-LEROY par Mme Nicole LAURENT (jusqu'à 19 h 45),
Mme Bernadette GRELIER par M. Mohand HAMOUMOU,
M. Laurent PÉNEVÈRE par M. Jérôme LECHIPRE,
Mme Sylvie LAGARDE par Mme Françoise RIGOULET.

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, après avoir procédé à l'appel des conseillers, constate le quorum atteint, ouvre la séance du conseil municipal et désigne M. Jean-Christophe GIGAULT aux fonctions de secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose :

- le rajout d'un point n° 12 Administration Générale : Evolution de l'Intercommunalité, suite à la réunion du 17 janvier 2015 et l'ensemble des conseillers municipaux pour réfléchir à la réforme territoriale. La décision de rajouter ce point est donc intervenue trop tard pour être envoyé dans l'ordre du jour parti le 16 janvier 2015.

Le rajout de ce point est accepté à l'unanimité.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS :

CONTRATS ET CONVENTIONS

- **Avenant au contrat de maintenance et de télémaintenance du système d'alarme du Musée et de la Médiathèque**
 - Delta Security Solutions
 - Contrat en date du 9/7/2009
 - Avenant n° 1 (29/12/2014) :
- A la suite d'un accord verbal en mars 2014 entre la société Delta Security et l'élu en charge des systèmes d'alarme, la société devait acquérir pour le compte de la commune le matériel de télésurveillance du musée et de la médiathèque. Comme cette acquisition a été réalisée

tardivement par Delta Security (retard sans conséquence financière pour la commune), celle-ci a proposé à titre commercial de réduire le coût de la maintenance de l'alarme du musée et de la médiathèque.

- Montant initial du marché : 1 200,00 € HT annuel.
- Montant de l'avenant : - 300,00 € HT.
- Montant nouveau marché : 900,00 € HT annuel

- Avenant n° 1 à la convention pour la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires en date du 22/3/2013
Avenant n°1 (18/12/2014): Modification de la liste des agents intervenant pour l'enseignement de la prévention routière dans les écoles publiques de la commune, à savoir, M. Alexandre MERCIER remplacé par Mme Marion BARGE.

CONCESSION DE CIMETIERE

- Vente de concession de cimetière

Date d'acquisition	Titulaire	N° concession	Date d'expiration	Montant
13/1/2015	Confidentiel	N° 410 – 4 ^{ème} cimetière	Perpétuelle	678 €

MARCHÉS PUBLICS

- Marché « Travaux de restauration du petit patrimoine – Programme 2014 »

Conclusion et signature du marché passé en procédure adaptée.

Nom du titulaire : SARL ANGEDA – 115, Rue de la Libération – 63530 VOLVIC

Montant du marché : 32 120 € HT

Objet : Croix du Guet – Croix du cimetière n° 1 – Croix des Moutys – Croix de Tourtoule – Fontaine Rue de Fontenille Tourtoule – Croix de Viallard – Croix du Lac – Fontaine Rue des Bias Crouzol – Fontaine Ecole Roghi – Fontaine Neptune – Fontaine de Bosredon Rue des Ecoles – Lavoir et abreuvoir Tourtoule – Statues Jardin LeNotre – Croix de Tournœl – Fontaine de Moulet.

BAUX

- Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un bureau sis 13, Route de Marsat 63530 VOLVIC – Anciens ateliers municipaux
 - Occupant : Coopérative de Gelée Royale Française, représentée par M. Yves OSSWALD, Président – 23, Rue Jean Baldassini – 69364 LYON Cedex 07
 - Description sommaire :
 - parties privatives à l'étage, 1 pièce de 29,24 m²
 - parties communes au rez de chaussée et à l'étage, couloirs, escaliers, sanitaires.Le local, objet de la convention, est affecté à l'usage exclusif de bureau.
 - Durée : du 16/1/2015 au 31/12/2015
 - Loyer : 29,24 m² x 5 € HT = 146,20 € HT mensuel
 - Charges : taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères, redevance d'eau et d'assainissement, consommations de gaz et d'électricité – Facturation annuelle.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2014 est **APPROUVÉ** par 21 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PÉNÈVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Éric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET).

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Élection d'un nouvel adjoint municipal suite à démission

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire

M. Mohand HAMOUMOU rappelle à l'assemblée que par délibération n° 29/2014 en date du 29/3/2014, le Conseil Municipal a fixé à 8 le nombre d'adjoints municipaux et il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes.

Suite à la démission d'un adjoint au sein du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un nouvel adjoint au même rang.

Le **Conseil Municipal**, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** :

- le maintien à 8 du nombre d'adjoints,
- la désignation d'un nouvel adjoint au 7^{ème} rang du tableau

et **PROCÈDE** à l'élection du 7^{ème} adjoint au maire.

Liste déposée, un candidat : M. Daniel BAPTISTE

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins : 27

Nombre de suffrages exprimés : 26

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages obtenus : 26

Est élu : M. Daniel BAPTISTE, 7^{ème} adjoint au maire, et immédiatement installé dans ses fonctions.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Commission des Finances – Désignation d'un nouveau membre

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire

M. Mohand HAMOUMOU expose à l'assemblée que par délibération n° 33/2014 en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné les membres de la Commission des Finances et il s'avère qu'un membre du Conseil Municipal souhaite intégrer cette commission.

Le **Conseil Municipal**, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- de porter à 8 le nombre des membres de la commission
- de valider, par 26 voix pour et 1 abstention, la composition de la commission des finances telle que définit ci-dessous :

Mohand HAMOUMOU, Président,

Jean-Pierre PEYRIN, titulaire,

Gilbert MÉNARD, titulaire,

Gilles BRUNEL, titulaire,

Georgette CABALL, titulaire,

Joël DE AMORIM, titulaire,

Jérôme LECHIPRE, titulaire,

Fanny ANNEZO, titulaire.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SIEG – Remplacement et désignation des délégués

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire

M. Mohand HAMOUMOU expose à l'assemblée que par délibération n° 35/2014 en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG).

Suite à la démission du délégué titulaire, le **Conseil Municipal**, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉSIGNE** les délégués au SIEG :

- M. Gilbert MÉNARD, titulaire,
- M. Laurent PÉNEVERE, suppléant.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil d'Administration du CCAS – Désignation d'un nouveau membre suite à démission
Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire

M. Mohand HAMOUMOU rappelle à l'assemblée que par délibération n° 41/2014 en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Suite à la démission de Mme Marie-Aude JACQUES en tant qu'administratrice, il convient de désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Liste déposée, une candidate : Mme Martine MALLET

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins : 27

Nombre de suffrages exprimés : 26 Bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages obtenus : 26

Le **Conseil Municipal**, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après vote, **APPROUVE** la liste des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :

Mme Christine DIEUX,
Mme Bernadette GRELIER,
Mme Martine MALLET,
M. Okan YALCIN,
M. Daniel BAPTISTE,
Mme Sylvie LAGARDE.

6. SÉCURITÉ

Convois hippomobiles pour les transports funéraires

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire

M. Mohand HAMOUMOU informe l'assemblée que par courrier en date du 13/12/2014, la commune de Volvic a été sollicitée afin qu'une entreprise de Pompes Funèbres puisse assurer les transports funéraires sur la commune en corbillard hippomobile.

La réglementation précise que les convois hippomobiles peuvent être utilisés pour les transports après mise en bière avec l'autorisation du conseil municipal, en application de l'article L 2223-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : « Dans les localités où les familles pouvoient directement ou par les soins de sociétés charitables laïques, en vertu d'anciennes coutumes, au transport ou à l'enterrement de leurs morts, les mêmes usages peuvent être maintenus avec l'autorisation du conseil municipal et sous la surveillance du maire ».

Le **Conseil Municipal**, M. Mohand HAMOUMOU, entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** les transports funéraires sur la commune de Volvic en corbillard hippomobile.

7. FINANCES

Complément de subvention pour l'Office de Tourisme

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire

M. Mohand HAMOUMOU rappelle à l'assemblée que par délibération n° 58/2014 en date du 25/04/2014, la Commune de Volvic a attribué le versement d'une subvention de 42 000,00 € à l'Office de Tourisme de Volvic.

Cette subvention tenait compte de la possible création d'un Office de Tourisme intercommunal et elle permettait l'exercice de son activité jusqu'à la fin de l'année 2014, mais non jusqu'au mois de mai 2015, date de versement de la prochaine subvention municipale.

Il convient, pour permettre à l'Office de Tourisme d'assurer sa mission jusqu'à la prochaine subvention municipale qui n'interviendra qu'après le vote du budget 2015, de lui verser une subvention complémentaire d'un montant de 8 000,00 €.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU, entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** le versement de cette subvention complémentaire.

8. FINANCES

Acompte sur la subvention 2015 attribuée au CCAS

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire

M. Mohand HAMOUMOU rappelle à l'assemblée que par délibération n° 59/2014 en date du 25/04/2014, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 210 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Volvic.

Vu les budgets prévisionnels, les besoins de trésorerie du CCAS et afin d'assurer les dépenses de l'année 2015 jusqu'au vote du budget, il convient d'autoriser un versement de 50 000,00 €, d'avances sur subvention et participation 2015.

Ce montant déterminé dans la limite de la subvention accordée au titre de l'année 2014 sera inscrit au budget primitif de l'année 2015.

Cette somme constitue un maxima et ne sera mandatée qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le versement de cet acompte.

9. FINANCES

Aménagement d'un giratoire – Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire

M. Mohand HAMOUMOU expose à l'assemblée que depuis 2005, la Commune de Volvic souhaite l'aménagement d'un giratoire au carrefour de la RD 986 et de la Rue de Chancelas en raison de sa dangerosité.

Un aménagement de type « giratoire » permettrait un accès plus commode et plus sécurisé à la fois à l'école primaire, au camping et à la zone d'activité économique de Champloup-Volvic.

Cette dernière entrant dans le champ de compétence « développement économique » de la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la communauté de communes afin qu'elle participe au financement de l'ouvrage.

Le montant du fonds de concours sera précisé par convention signée entre la commune et la communauté de communes, dès lors que le projet sera techniquement finalisé et que le plan de financement aura été arrêté.

Le **Conseil Municipal**, M. Mohand HAMOUMOU, entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans l'attribution du fonds de concours communautaire au titre des travaux d'aménagement d'un giratoire au carrefour de la RD 986 et de la Rue de Chancelas.

Le montant du fonds de concours sera précisé par convention signée entre la commune et la communauté de communes, dès lors que le projet sera techniquement finalisé et que le plan de financement aura été arrêté et ne pourra pas dépasser 50 % du coût après subventions.

10. TRAVAUX

SIEG – Travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom à Moulet-Marcenat

Rapporteur : Gilbert MÉNARD, Adjoint au Maire,
en charge de l'urbanisme.

M. Gilbert MÉNARD expose à l'assemblée que dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux France Télécom à Moulet-Marcenat, il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune de Volvic est adhérente.

En application de la convention-cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécom signée le 7 juin 2005 entre le SIEG, le CONSEIL GÉNÉRAL et FRANCE TÉLÉCOM, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 17 899,20 € TTC.
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG, en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 30 000,00 € TTC à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services de France Télécom.
- France Télécom réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Le Conseil Général subventionne à hauteur de 30 % du coût TTC, le coût restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques.

Le Conseil Municipal, M. Gilbert MÉNARD entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté.
- de prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille le coût des travaux estimés à 17 899,20 € TTC.
- de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy-de-Dôme.
- de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 30 000 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG.
- de solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 30 % du coût TTC des dépenses restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom soit $(17\,899,20\ € + 30\,000,00\ €) \times 0,30 = 14\,369,76\ €$ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

11. TRAVAUX

SIEG – Adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité

Rapporteur : Gilbert MÉNARD, Adjoint au Maire,
en charge de l'urbanisme.

M. Gilbert MÉNARD expose à l'assemblée que la loi NOME en date du 7/12/2010 prévoit la suppression des tarifs réglementés pour les sites ayant une puissance souscrite supérieure à 36 KVA (tarifs dits « jaunes » et « verts ») à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après cette date, l'achat d'électricité devra respecter des règles de mise en concurrence des fournisseurs.

La Commune de Volvic est concernée pour 12 sites (groupes scolaires, équipements sportifs et culturels, installations techniques d'eau et d'assainissement...).

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente, organise le service public de l'énergie dans le territoire du Puy-de-Dôme depuis 1947, dispose d'une connaissance approfondie de ce secteur, et propose aux communes membres de former un groupement d'achat. Il en assurerait la coordination en termes de procédure de mise en concurrence des fournisseurs (préparation et signature d'un accord-cadre de 3 ans, suivis de marchés subséquents).

Le **Conseil Municipal**, M. Gilbert MÉNARD entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,
- d'autoriser l'adhésion de la Commune de Volvic au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité dans le cadre de la fin des Tarifs Réglementés de vente des contrats supérieurs à 36 kVA dits « jaunes » et « verts »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Volvic. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Evolution de l'Intercommunalité

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire

M. Mohand HAMOUMOU rappelle à l'assemblée la réforme territoriale engagée depuis 2010 et notamment la loi ATR n°2010-1563 du 16 décembre 2010 prévoyant une rationalisation de la carte intercommunale.

Ainsi, lors de l'élaboration du précédent schéma départemental, arrêté par le Préfet le 22 décembre 2011 (arrêté 11/02825), il avait été envisagé de modifier le périmètre actuel de la communauté de communes Volvic Sources et Volcans.

Parallèlement RIOM communauté plaide depuis sa création pour que Chatel Guyon et Volvic rejoignent leur bassin de vie naturel.

Conformément à l'article L 5210-1-1, IV al6 du CGCT, modifié par la loi 2014-58 du 27/01/2014 art 10, qui prévoit que « la procédure de révision du schéma est mise en œuvre au cours de l'année suivant le prochain renouvellement général des conseils municipaux, puis tous les six ans au moins à compter de la présentation du projet de schéma révisé à la commission départementale de la coopération intercommunale. Sa mise en œuvre est décidée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département ou par une résolution adoptée par la commission départementale à la majorité des deux tiers de ses membres... », le schéma départemental entre en phase de révision en 2015.

Les nouvelles règles de gouvernance intervenues depuis 2014 et le manque de projets structurants dans le projet territorial de VSV et notamment à VOLVIC, 7^{ème} pôle de vie tel que défini par le SCOT du Grand Clermont, ont conduit les élus Volvicois, lors du conseil municipal du 19 décembre 2014 à créer deux groupes de travail sur les évolutions possibles de l'intercommunalité.

Ces deux groupes, à l'issue de leurs travaux, ont présenté leurs premières réflexions à l'ensemble des membres du conseil municipal le 17 janvier 2015.

Cette première étape nécessite d'être complétée par des échanges avec les présidents d'EPCI et/ou maires des communes et communautés avoisinantes et les services de la préfecture.

Le **Conseil Municipal**, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de donner délégation à Monsieur Le Maire et à des membres des deux groupes de travail pour prendre officiellement ces contacts et engager ainsi une démarche permettant d'approfondir l'évaluation des avantages et inconvénients de différentes hypothèses d'évolution, à la veille de la réécriture du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dont la mise en œuvre interviendra en 2017.

INFORMATIONS

- Prochain Conseil Municipal

Judi 26 Février	19 h 00	Débat d'Orientations Budgétaires
Judi 26 Mars	19 h 00	Vote du Budget

Après le drame qu'a vécu la France le 7 janvier 2015 et le formidable élan national qui s'en est suivi, M. Eric AGBESSI, Conseiller Municipal, est intervenu pour inviter l'ensemble des élus « à s'engager dans la réflexion sur la laïcité et à ne pas tout attendre de l'Etat ». Il a listé trois pistes de réflexion : l'éducation, la réappropriation des espaces et la notion du sacré.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune intervention n'étant demandée, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 00.

La Secrétaire de séance,
Jean-Christophe GIGAUT



Le Maire,
Mohand HAMOUMOU



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2015 A 19 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Volvic sous la présidence de M. Mohand HAMOUMOU, Maire.

Etaient présents : M. Mohand HAMOUMOU – Mme Nicole LAURENT – M. Jean-Pierre PEYRIN – M. Jean-Christophe GIGAULT – Mme Nadège BROSSAUD-LEROY (à partir de 20 h) – M. Gilbert MÉNARD – Mme Marie-Aude JACQUES – Mme Bernadette GRELIER – M. Daniel BAPTISTE – Mme Fanny ANNEZO – M. Jean-Yves SUDRE – Mme Denise AMBLARD – M. Hervé POUGHEON – Mme Isabelle DOMINGUES – Mme Martine MALLET – M. Okan YALCIN – M. Laurent PÉNEVÈRE – Mme Sylvie LAGARDE – M. Éric AGBESSI – M. Jérôme LECHIPRE – Mme Françoise RIGOULET.

Etaient représentés :

Mme Christine DIEUX par Mme Martine MALLET.

Mme Nadège BROSSAUD-LEROY par Mme Marie-Aude JACQUES (jusqu'à 20 h).

M. Gilles BRUNEL par M. Jean-Pierre PEYRIN.

Mme Georgette CABALL par M. Mohand HAMOUMOU.

M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU par Mme Nicole LAURENT.

M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.

Mme Morgane GENEIX par Mme Sylvie LAGARDE.

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, après avoir procédé à l'appel des conseillers, constate le quorum atteint, ouvre la séance du conseil municipal et désigne **Mme Marie-Aude JACQUES** aux fonctions de secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose :

- le rajout d'un point n° 15 Environnement : Désignation du représentant des habitants d'Egaules

Accord à l'unanimité.

- de déplacer le point n° 4 Finances : Débat d'Orientations Budgétaires en fin de séance

Accord à l'unanimité.

- de déplacer le point n° 12 en début de séance afin de permettre aux membres du Conseil Municipal des Jeunes d'être présents et de pouvoir être ensuite libérés

Accord à l'unanimité.

Présentation en début de séance par le Conseil Municipal des Jeunes de leur réflexion sur l'aménagement de la Plaine du Cessard.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS :

CONCESSION DE CIMETIERE

- Vente de concession de cimetière

Date d'acquisition	Titulaire	N° concession	Date d'expiration	Montant
20/1/2015	Confidentiel	N° 355 – 4 ^{ème} cimetière	Perpétuelle	678 €

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2015 est approuvé par 21 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PÉNEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Éric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET).

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Déploiement des sirènes du futur Système d'Alerte et d'Information des Populations

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire

M. Mohand HAMOUMOU informe l'assemblée que lors d'une réunion en date du 10 avril 2013, la Préfecture du Puy-de-Dôme a présenté le futur Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP). Il s'agit de la création d'un réseau d'alerte performant et résistant, qui remplacera en 2017 le Réseau National d'Alerte, et dont l'ambition est de prévenir dans l'urgence les populations de la survenance d'un danger majeur (inondation torrentielle, accident technologique...) et de leur indiquer le comportement de sauvegarde qu'elles doivent adopter par le biais de plusieurs moyens d'alerte mis en réseau.

Outre la diffusion de messages sur téléphonie mobile et sur différents supports, notamment les panneaux à message variable, le SAIP prévoit l'utilisation des sirènes existantes.

Dans ce cadre, le Service de Sécurité Civile a organisé une visite de terrain le 17 juillet 2014 afin d'estimer le coût de la mise en réseau de la sirène communale située sur le toit de l'Office de Tourisme. Étaient présents notamment Eiffage, titulaire du marché national pour le raccordement des sirènes du SAIP et un agent des services techniques de la ville de Volvic.

Un rapport de visite a été établi par Eiffage. Il indique que des travaux préalables au raccordement sont nécessaires. Ceux-ci sont à la charge de la commune et sont un pré-requis au raccordement de ces sirènes afin que l'équipe d'Eiffage travaille en toute sécurité sur le site.

La répartition des coûts engendrés par ces travaux entre l'Etat et la commune fait l'objet d'une convention.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention relative au raccordement d'une sirène communale au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP). Elle sera conclue entre l'Etat et la Commune de Volvic

Il est précisé que l'Etat prend en charge la visite du site (497,79 €), le raccordement de la sirène communale (1 425,15 €), l'achat de l'armoire de commande (840,36 €), son raccordement (1 347,13 €), l'achat du Boîtier d'Emission Réception (1 178,36 €) et la production de la documentation (77,86 €), soit à minima 5 368,65 € TTC.

Le coût TTC, à la charge de la commune de 2 668,35 € TTC, comprend le raccordement d'une sirène existante (1 495,86 €), ainsi que l'installation et le raccordement d'une nouvelle armoire électrique (1 172,49 €).

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

EPF-Smaf – Adhésion de nouveaux membres

Rapporteur : Gilbert MÉNARD, Adjoint au Maire,
en charge de l'urbanisme.

M. Gilbert MÉNARD informe l'assemblée que le syndicat intercommunal à vocation unique « Assainissement des Bords de Sioule » (63), par délibération en date du 8 septembre 2014, la communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs (63) par délibération en date du 18 septembre 2014 et la commune de Saint Pierre La Bourlhonne (63) par délibération en date du 10 octobre 2014, ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le Conseil d'Administration, dans ses délibérations des 19 septembre et 17 octobre 2014, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée Générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Le Conseil Municipal, M. Gilbert MÉNARD entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** aux adhésions précitées.

4. FINANCES

Frais de missions des élus – Modalités de remboursement

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire.

M. Mohand HAMOUMOU expose à l'assemblée,

Vu le décret n° 83-16 du 13/01/1983 relatif à la liste des pièces justificatives des paiements des communes et modifié par le décret n° 88-74 du 21/01/1988 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;

Les articles L2123-18 et R2123-22-1 du code général des collectivités territoriales prévoient que les élus, dans le cadre de l'exercice habituel de leur mandat ou dans le cadre d'un mandat spécial peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement et de mission hors du territoire de la commune *"dans les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat" (soit 70 euros pour la nuitée et 15.25 euros pour le repas).*

Par ailleurs, les élus peuvent bénéficier de remboursements sur la base des frais réels, sur présentation de la facture, à condition que les dépenses ne soient pas excessives au regard de la nature et du lieu de la mission.

Il convient de déterminer les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées pour l'hébergement et les repas par les intéressés qui ont fait l'avance de leurs frais dans le cadre de leurs missions.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE**, pour la durée du mandat, le remboursement des frais d'hébergement et de repas, sur la base de la somme réellement engagée, à condition que les dépenses ne soient pas excessives au regard de la nature et du lieu de la mission. Le remboursement est effectué sur présentation d'un état de frais, certifié exact par l'intéressé accompagné des notes, factures et toutes pièces justificatives y afférant.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 011 – charges à caractère général, article 6256 missions.

5. FINANCES

Liste annuelle des marchés publics

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire.

M. Mohand HAMOUMOU expose à l'assemblée,

Considérant qu'au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur publie sur le support de son choix la liste des marchés conclus l'année précédente, il est présenté pour l'année 2014 la liste des marchés supérieurs à 20 000 € HT à publier en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.

Cette liste indique la typologie des prestations et regroupe les marchés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT,
- marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur au seuil de procédure formalisée mentionnée au II de l'article 26 du code des marchés publics,
- marchés dont le montant est égal ou supérieur au seuil de procédure formalisée.

Les tableaux ci-dessous reprennent donc l'ensemble des marchés supérieurs à 20 000 € passés par la commune de Volvic en tant que pouvoir adjudicateur pour l'année 2014.

MARCHÉS DE TRAVAUX

MARCHÉS DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant du marché en € HT
Réfection du four de Marcenat	21/03/2014	AMBLARD Christian	63410	23 930,00 €
Restauration des fontaines et du petit patrimoine	30/12/2014	SARL ANGEDA	63530	32 120,00 €
Réfection du four de Moulet	10/01/2014	Entreprise MIENUZZO et BERTRAND	63530	32 673,71 €

MARCHÉS DE 90 000 à 5 185 999 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant du marché en € HT
NÉANT				

MARCHÉS DE 5 186 000 EUROS HT et plus

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant du marché en € HT
NÉANT				

MARCHÉS DE FOURNITURES

MARCHÉS DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant du marché en € HT
NÉANT				

MARCHÉS DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant du marché en € HT
Fourniture et acheminement de gaz naturel (groupement de commandes conseil général) : adhésion à l'accord cadre sans minimum ni maximum, et au marché subséquent	07/11/2014	Gaz de Bordeaux	33075	Évaluation : 90 748,49 € Tarif TQ GRID : Option tarifaire 1 : 26,332€ Option tarifaire 2 : 7,74 € Option tarifaire 3 : 5,44 € Tarif TQ molécule : 24,74 €

MARCHÉS DE 207 000 EUROS HT et plus

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant du marché en € HT
NÉANT				

MARCHÉS DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant du marché en € HT
Entretien des espaces verts des villages	22/06/2014	Jardin des 4 saisons	63530	27 369,10 €
Téléphonie				
Lot 1 : communications sortantes à partir de tous les sites dépendants de la mairie. Durée : un an reconductible deux fois	16/10/2014	SRF Business Team	92190	sur totalité période : 28 548,51 €
Lot 2 : téléphonie mobile Durée : un an reconductible deux fois	17/06/2014	SRF Business Team	92190	sur totalité période : 6 734,83 €

MARCHÉS DE 90 000 à 206 999 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
NÉANT				

MARCHÉS DE 207 000 EUROS HT et plus

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant HT
NÉANT				

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** la publication de cette liste sur le site des marchés publics de la commune et sur le site internet de la commune, et **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la publication de la liste des marchés supérieurs à 20 000 € sur les supports cités ci-dessus.

6. FINANCES**Volvic Sources et Volcans – Convention de mise à disposition de personnel**

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire.

M. Mohand HAMOUMOU informe l'assemblée que la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans met à la disposition de ses communes membres des archivistes ayant pour mission d'assurer une prestation d'archivage qui se décompose en deux phases :

- reprise, classement, versement des archives anciennes,
- formation des personnels municipaux à la constitution d'archives dans le respect des normes en vigueur.

Pour la durée de cette mission, les agents sont placés sous l'autorité et la responsabilité des maires concernés.

Le coût de ces interventions est partagé à part égale entre VSV et les communes intéressées.

Chaque commune s'acquittera de sa partie en fonction du nombre de jours de travail d'archivage effectués sur son territoire. Le coût mis à charge des communes représentera la quote-part du salaire brut chargé des agents mis à disposition.

Les charges visées ci-dessus seront constatées à la clôture des comptes de l'exercice écoulé de la communauté de communes. La somme ainsi calculée fera l'objet d'un titre de recettes accompagné d'un relevé précis des jours réellement effectués.

La date d'effet de la convention est fixée au 01/01/2014, date de démarrage de la mission jusqu'à la fin de celle-ci.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la mise à disposition des archivistes dont les modalités concrètes et les conditions seront fixées par voie de convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention qui reprendra les principales dispositions décrites ci-dessus.

Arrivée de Mme Nadège BROSSEAUD-LEROY.

7. URBANISME**Permis bâtiment agricole – Convention pour équipements publics exceptionnels**

Rapporteur : Gilbert MÉNARD, Adjoint au Maire,
en charge de l'Urbanisme.

M. Gilbert MÉNARD informe l'assemblée qu'en date du 21 novembre 2014, un exploitant agricole a déposé un permis de construire enregistré sous le N° 6347014C00028 concernant un bâtiment agricole destiné à une écurie de propriétaire et un manège d'entraînement pour les chevaux.

Le terrain concerné par ce projet est classé en zone agricole, à Volvic, cadastré ZM 136 au lieudit « La Roche Michel », et n'est pas desservi par les réseaux d'eau et électricité.

Après concertation avec le service instructeur de la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans, il est conseillé de fixer certaines conditions de raccordement aux réseaux, par le biais d'une convention.

Conformément à l'article L332.8 du Code de l'Urbanisme, une participation spécifique peut être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels.

Pour mémoire, lorsque la réalisation des équipements publics exceptionnels n'est pas de la compétence de l'autorité qui délivre le permis de construire, celle-ci détermine le montant de la contribution correspondante, après accord de la collectivité publique à laquelle incombent ces équipements ou de son concessionnaire.

Le Conseil Municipal, M. Gilbert MÉNARD entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'exploitant agricole relative à sa contribution aux équipements désignés ci-dessus.

8. FONCIER

Vente d'une partie de la parcelle AR 346

Rapporteur : Jean-Pierre PEYRIN, Adjoint au Maire,
en charge des Travaux.

M. Jean-Pierre PEYRIN informe l'assemblée qu'un administré a saisi la Collectivité de Volvic pour l'achat d'une partie de la parcelle AR 346 appartenant à la Commune de Volvic.

Après examen de sa demande, et une visite sur le terrain, aucune contrainte ne s'oppose à la cession. La propriété de cet administré est voisine de cette parcelle. Au vu la configuration du terrain, la commune pourrait lui céder une surface de 478 m² intégrant des murs de soutènement.

Il est précisé que cette partie est à ce jour :

- difficilement utilisable pour le secteur dédié UX1 : zone artisanale liée au métier de la pierre,
- accessible seulement par un passage piétonnier depuis l'Avenue de la Liberté.

Conformément à la réglementation, les services de France Domaines ont procédé à l'estimation de cette parcelle.

Il est rappelé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Pierre PEYRIN entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** pour la vente en partie de cette parcelle cadastrée AR 346,
- **FIXE** le prix de cession au m² à 32 €,
- **CONFIE** la vente à l'étude notariale Me ESPAGNOL – RUFFAUD-PRAT – PELISSIER-BARIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer l'acte notarié.

9. FONCIER

Lancement d'une enquête publique – Projets de classements et déclassement du domaine public

Rapporteur : Jean-Pierre PEYRIN, Adjoint au Maire,
en charge des Travaux.

M. Jean-Pierre PEYRIN expose à l'assemblée qu'afin de mettre en conformité la domanialité de certains de ses espaces fonciers liés à des changements d'usage, la commune de Volvic envisage de procéder à une enquête publique nécessaire à des classements pour des intégrations dans le domaine public, et à un déclassement du domaine public.

Projet de classement :

- Intégration dans le domaine public de la parcelle cadastrée ZK 735 au village du Lac, pour permettre de désenclaver deux parcelles ZK 422/423,
- Intégration dans le domaine public de la voirie du lotissement Beausoleil, sis Route de Marsat (ZK 576/577).

Projet de déclassement :

- Pour permettre la création du bâtiment pôle médical avec une implantation le long de l'Avenue de la Liberté et de la Route de Marsat, il convient de reprendre l'alignement d'une partie de l'Avenue de la Liberté longeant la parcelle communale privée cadastrée ZM 839. De ce fait, une emprise du domaine public (à préciser) fera l'objet d'un déclassement afin de l'intégrer par la suite à l'assiette du projet. Le déclassement sera réduit au strict besoin de l'opération afin de conserver la zone de stationnement existante qui pourra être réorganisée pour une utilisation optimisée.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Pierre PEYRIN entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le lancement de l'enquête publique nécessaire aux points évoqués ci-dessus, **AUTORISE** M. Jean-Pierre PEYRIN à engager toutes les démarches liées à la réalisation de cette opération.

10. FONCIER

Espace Naturel Sensible – Acquisition des parcelles ZK 3 et ZK 570

Rapporteur : Jean-Christophe GIGAULT, Adjoint au Maire,
en charge de l'Environnement.

M. Jean-Christophe GIGAULT informe l'assemblée que suite à la labellisation de l'Espace Naturel Sensible de la Côte Verse, un plan de gestion quinquennal a été élaboré, et présenté au Comité de labellisation et de suivi en juin 2014, où il a été proposé l'agrandissement du périmètre, en intégrant 6 parcelles supplémentaires sur le territoire de Volvic.

La parcelle ZK 3, propriété d'un administré, fait partie de cette extension, approuvée par la suite par le Conseil Général en session de novembre 2014 dans son rapport 5.05.

Le propriétaire a proposé à la commune de Volvic, de lui vendre sous forme de lots, deux parcelles situées Rue des Bias à Crouzol. Ces biens sont cadastrés ZK 3 et 570 pour une contenance respective de 5a37 et 10a59.

Conformément à la réglementation les services de France Domaines ont été sollicités pour procéder à l'estimation des biens.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Christophe GIGAULT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** cette transaction foncière au prix qui sera proposé par les Domaines,
- **CHARGE** M. Jean-Christophe GIGAULT de toutes les formalités liées à ce dossier,
- **CONFIE** la passation de l'acte authentique à l'étude de Me ESPAGNOL, Notaire à St Georges de Mons,
- **DÉSIGNE** M. Jean-Pierre PEYRIN pour la signature de l'acte.

11. FONCIER

Atelier de Taille de Pierre – Mise à disposition partielle du bâtiment aux porteurs de projet Eco complexe nature

Rapporteur : Jean-Christophe GIGAULT, Adjoint au Maire,
en charge de l'Environnement.

M. Jean-Christophe GIGAULT rappelle à l'assemblée l'intérêt et l'opportunité du projet éco complexe pour le développement du tourisme, des activités de loisirs sur le territoire de la commune de Volvic.

Avant même l'aboutissement du projet ECO LODGES, les porteurs de projet ont souhaité démarrer leurs activités « loisirs » dès la saison estivale 2014. Ils ont présenté un premier bilan de ces activités qui se révèle encourageant et s'accompagne d'une évolution des différentes activités pour 2015 et notamment de prestations complémentaires pour l'accueil de groupes.

Par courrier du 2 janvier 2015 les porteurs du projet ont sollicité la commune pour l'utilisation d'une partie du bâtiment dénommé « Atelier de Taille de Pierre » pour permettre l'accueil de groupes. Ce bâtiment, actuellement mis à disposition de l'association Traces de Pierre, est partiellement occupé, et pourrait faire l'objet d'une double utilisation. Après une rencontre commune avec les porteurs du projet touristique et l'association « Traces de Pierre », cet usage partagé semble possible moyennant d'en régler les conditions par voie de convention.

Compte tenu de la nécessité de valoriser l'« Atelier de Taille de Pierre », de l'intérêt global du projet ECO LODGES et de sa montée en charge progressive, il vous est proposé d'accompagner le développement de cette activité par la mise à disposition gratuite, à titre expérimental, d'une partie du bâtiment.

Les modalités principales de la convention seraient assorties d'un règlement intérieur co-signé entre le propriétaire et les occupants. Une nouvelle convention serait également signée avec l'association « Traces de Pierre ».

Les caractéristiques principales de la convention pourraient être les suivantes :

- Convention à titre gratuit pour une durée d'occupation d'un an à compter de la date de signature de la convention, pour une partie du bâtiment,
- Les locaux sont loués pour l'exercice exclusif de l'activité figurant dans les statuts du preneur,
- Consistance du bien loué :
 - 3 salles de : 13 – 28 – 90m²
 - 1 salle de stockage de 14 m²
 - Hall d'entrée de 20 m²
 - Terrasse extérieure 130 m²
 - Parties communes : sanitaires et coin cuisine

Les Charges énumérées ci-après seront à la charge du preneur et seront facturées par la commune sous forme de charges récupérables : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les redevances eau et assainissement, les consommations gaz et électricité, et toutes taxes relevant de l'occupant.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Christophe GIGAULT entendu, et après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PÉNÈVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Éric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention à titre précaire et révocable avec les porteurs de projet Eco-complexe pour une année à titre gratuit.

12. CULTURE

Festival Jeune Public – Attribution des recettes à une association humanitaire

Rapporteur : Nadège BROSSEAUD-LEROY, Adjointe au Maire,
en charge de la Culture.

Mme Nadège BROSSEAUD-LEROY rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la saison culturelle, le Festival Jeune Public « à la source » a eu lieu du 3 au 7 février 2015.

Afin d'ouvrir le festival sur l'extérieur et d'impliquer les élèves de Volvic dans une démarche de solidarité, une participation de 2,00 € a été demandée sur les séances scolaires.

L'intégralité des recettes liées à cette participation sera reversée à l'association « La Pech », Association pour le confort des enfants à l'hôpital au CHU de Clermont-Ferrand.

Le Conseil Municipal, Mme Nadège BROSSEAUD-LEROY entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le versement des recettes encaissées sur les séances du Festival Jeune Public à l'association pré-citée, soit un montant de

13. RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi temporaire

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire.

M. Mohand HAMOUMOU expose à l'assemblée que, considérant l'absence prolongée depuis le mois de septembre 2014 d'un agent titulaire chargé de l'accueil et du secrétariat de différents services en mairie a engendré un surcroît de travail important, et que pour absorber ce surcroît, il est nécessaire de faire appel de façon temporaire à un agent contractuel pour une période de 6 mois.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le recrutement d'un agent via le dispositif du Contrat d'Aide à l'Emploi, d'une part pour résorber le surcroît de travail et d'autre part pour permettre de proposer une période de retour à l'emploi dans le cadre d'un contrat aidé (à hauteur de 20 heures hebdomadaires).

14. RESSOURCES HUMAINES

*** Modification du tableau des effectifs – Création de grades d'avancement**

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire.

M. Mohand HAMOUMOU expose à l'assemblée que, considérant le besoin, pour permettre le cas échéant l'avancement au grade supérieur de plusieurs agents remplissant les conditions réglementaires requises, il est nécessaire de créer, à compter du 1^{er} février 2015, plusieurs postes correspondants à des grades d'avancement :

- *Filière animation* :
1 poste au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- *Filière technique* :
1 poste au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
1 poste au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- *Filière sociale* :
1 poste au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- *Filière police municipale* :
1 poste au grade de brigadier de police municipale
1 poste au grade de brigadier-chef de police municipale
- *Filière culturelle* :
1 poste au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
1 poste au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** la création, à compter du 1^{er} février 2015, des postes correspondants à des grades d'avancement tels que décrits ci-dessus.

*** Modification du tableau des effectifs – Création de poste**

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire.

M. Mohand HAMOUMOU expose à l'assemblée qu'afin de conforter le fonctionnement d'un service communication au sein de la mairie, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (60 %).

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif tel que défini ci-dessus.

15. ENVIRONNEMENT

SMGF Volvic Sources et Volcans – Désignation du représentant des habitants d'Egaules

Rapporteur : Jean-Christophe GIGAULT, Adjoint au Maire,
en charge de l'Environnement.

M. Jean-Christophe GIGAULT rappelle à l'assemblée que par délibération n° 162/2014 en date du 19 décembre 2014, le Conseil Municipal a désigné Jean-Christophe GIGAULT, adjoint au maire en charge de l'environnement, pour siéger en tant que délégué de la commune du conseil municipal au Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Gestion Forestière Volvic Sources et Volcans.

En application de l'arrêté préfectoral n°2014288-0001, il convient de compléter la représentation de la commune par la désignation d'un délégué titulaire représentant des habitants pour la section de commune d'EGAULES.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Christophe GIGAULT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉSIGNE** M. Gérard FAYE, demeurant à EGAULES, pour représenter la section de commune.

16. FINANCES

Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire.

M. Mohand HAMOUMOU informe l'assemblée que le Conseil Municipal est à nouveau invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Ce débat constitue un moment important de la vie d'une collectivité.

Il permet de définir une stratégie financière et une politique d'investissement ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et des budgets annexes et ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)), ce dernier n'a aucun caractère décisionnel mais fait néanmoins l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2015 des budgets principal et annexes de la commune de Volvic présentés en séance.

INFORMATIONS

- Prochain Conseils Municipaux

~~Jeudi 26 Mars 2015 19 h 00~~

Annulé et reporté au Jeudi 9 Avril 2015 19 h 00

Jeudi 30 Avril 2015 19 h 00

Jeudi 4 Juin 2015 19 h 00

Jeudi 9 Juillet 2015 19 h 00

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune intervention n'étant demandée, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 30.

La Secrétaire de séance,
Marie-Aude JACQUES



Le Maire,
Mohand HAMOUMOU



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 9 AVRIL 2015 A 19 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Volvic sous la présidence de M. Mohand HAMOUMOU, Maire.

Etaient présents : M. Mohand HAMOUMOU – Mme Nicole LAURENT – M. Jean-Pierre PEYRIN – M. Jean-Christophe GIGAULT – Mme Nadège BROSSEAUD-LEROY – M. Gilbert MÉNARD – Mme Marie-Aude JACQUES – M. Gilles BRUNEL – M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU – Mme Bernadette GRELIER – M. Daniel BAPTISTE – Mme Fanny ANNEZO – M. Jean-Yves SUDRE – Mme Denise AMBLARD – M. Joël DE AMORIM – Mme Martine MALLET – M. Okan YALCIN – M. Laurent PÉNEVÈRE – Mme Sylvie LAGARDE – M. Eric AGBESSI – Mme Morgane GENEIX – M. Jérôme LECHIPRE.

Etaient représentées :

Mme Christine DIEUX par M. Mohand HAMOUMOU,
Mme Georgette CABALL par M. Jean-Yves SUDRE,
Mme Isabelle DOMINGUES par M. Daniel BAPTISTE,
Mme Françoise RIGOULET par Mme Sylvie LAGARDE.

Etait excusé : M. Hervé POUGHEON.

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, après avoir procédé à l'appel des conseillers, constate le quorum atteint, ouvre la séance du conseil municipal et désigne **M. Okan YALCIN** aux fonctions de secrétaire de séance.

➤ **APPEL AU VOTE POUR RETIRER LES POINTS SUIVANTS DE L'ORDRE DU JOUR :**

• **POINT N° 22**

FINANCES : Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Volvic et l'association Club Sportif de Volvic

• **POINT N° 23**

FINANCES : Convention municipale d'objectifs pour l'Office de Tourisme

Il convient de reporter ces deux points lors du vote des subventions aux associations qui aura lieu à un prochain conseil.

Vote approuvé à l'unanimité.

➤ **APPEL AU VOTE POUR AJOUTER LE POINT SUIVANT A L'ORDRE DU JOUR :**

• **POINT N° 26**

URBANISME : Projet d'aménagement et de valorisation de l'espace touristique et économique du Goulet
Rapporteur : M. Gilbert MÉNARD

Vote approuvé à l'unanimité.

> INFORMATION

- Invitation SEMERAP aux membres du Conseil Municipal le JEUDI 23 AVRIL 2015 à 17 h 30, suite à mail envoyé aux élus le 7/4/2015.

Les réponses des participants doivent être transmises directement à Mme Nathalie GUIDOUX, en Mairie.

LECTURE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS :

BAUX

- Signature d'un bail d'habitation 8 ter, Rue de la Libération
 - Occupant : Mme GARGOWITCH Angélique et M. ZIEGLER Ismaël
 - Surface du logement : 106,5 m²
 - Durée : six ans à compter du 27/2/2015
 - Consistance du bien loué : séjour, cuisine, 3 chambres, hall, salle de bain, wc, terrasse, cave et un emplacement parking
 - Loyer: 562,72 € mensuel
 - Charges: charges locatives définies par la loi du 6 juillet 1989

CONCESSION DE CIMETIERE

- Vente de concessions de cimetière

Date d'acquisition	Titulaire	N° concession	Date d'expiration	Montant
24/3/2015	Confidentiel	N° 354 – 4 ^{ème} cimetière	Trentenaire	361 €
24/3/2015	Confidentiel	N° 353 – 4 ^{ème} cimetière	Perpétuelle	678 €

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 26 FÉVRIER 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2015 est approuvé par 20 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PÉNÈVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Éric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET).

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Mise en place d'un marché « Bio » sur la commune de Volvic

Rapporteur : Denise AMBLARD, Conseillère Municipale Déléguée,
en charge du cadre de vie,

Mme Denise AMBLARD informe l'assemblée qu'une étude d'implantation d'un marché « bio » sur la commune de Volvic a été menée par le groupe de travail « environnement ».

Elle a conduit à envisager une offre complémentaire et sans concurrence aux marchés déjà existants qui se tiennent les vendredis et dimanches matin, et aux autres commerçants de la commune.

L'objectif de ce marché est de favoriser et soutenir la production et l'utilisation des produits locaux en vente directe, afin :

- de respecter le rythme des saisons,

- de permettre au consommateur de connaître l'origine et la méthode de production de ce qu'il consomme en favorisant l'échange direct producteur-consommateur,
- de favoriser l'économie de notre région,
- de proposer des produits de qualité et du terroir en réduisant les distances et le temps de transport pour une offre de produits plus frais et un meilleur environnement avec moins de pollution.

La date du lancement de ce marché est fixée au vendredi 24 avril 2015. Susceptible d'accueillir une quinzaine de producteurs, il se déroulerait tous les vendredis de 16 h à 19 h 30 dans la cafétéria et le hall du Complexe Sportif ou sur le parvis en cas de beau temps.

Le Conseil Municipal, Mme Denise AMBLARD entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création d'un marché « bio » sur la commune de Volvic,
- **VALIDE** l'application d'un tarif forfaitaire de 1 € pour un maximum de 6 ml d'étal par jour de fréquentation.

3. AFFAIRES SCOLAIRES

Convention portant conclusion du Projet Educatif Territorial

Rapporteur : Jean-Baptiste M'BOUNGOU, Conseiller Municipal Délégué,
en charge des affaires scolaires,

M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU expose à l'assemblée que depuis septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires a été mise en œuvre dans les écoles de la commune de Volvic. Cette nouvelle organisation a été décrite par la collectivité dans son Projet Educatif Territorial (PEDT) et présenté à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) qui a émis un avis favorable et en a validé le contenu.

En application du décret du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et notamment son article 1^{er} paragraphe 1 alinéa 2, portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre, « le projet éducatif prend la forme d'une convention conclue entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le préfet, le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie (...) ».

Le Conseil Municipal, M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention qui officialise la validation par les différentes institutions partenaires du Projet Educatif Territorial déposé par la commune de Volvic.

Il est précisé que l'application de l'expérimentation prévue par l'article 2 du décret du 2 août 2013 est limitée à une période de 3 ans à compter de la rentrée 2013. En conséquence, cette convention est établie pour une durée de deux ans.

4. URBANISME

Adoption de la déclaration de projet relative à la création d'un Eco complexe nature emportant la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de Volvic

Rapporteur : Jean-Pierre PEYRIN, Adjoint au Maire,
en charge des travaux,

M. Jean-Pierre PEYRIN expose à l'assemblée.

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-14, L123-14-2, L300.6 et R 123-23-2,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2012,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2014 engageant la procédure de déclaration de projet nécessitant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,

VU l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 28 novembre 2014,

VU le compte-rendu de réunion du 4 décembre 2014 relatif à l'examen conjoint de la déclaration de projet avec les personnes publiques associées,

VU l'arrêté municipal n°263-2014 du 22 décembre 2014 soumettant à enquête publique le projet de déclaration de projet,

VU le rapport et les conclusions de M.DUBERNARD Claude, commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal Administratif,

CONSIDÉRANT que le projet de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme relatif à la création d'un éco-complexe nature est prêt à être adopté ;

Le Conseil Municipal, M. Jean-Pierre PEYRIN entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,**
- **Se prononce sur l'intérêt général du projet en :**

l'inscrivant,

- dans le cadre du développement économique et touristique, compétences de la communauté de communes Volvic Sources et Volcans,
- dans les orientations du Scot du Grand Clermont,
- dans les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de Volvic,
- dans une démarche de développement local dans la mesure où une réflexion a été menée également avec l'Office du Tourisme afin de diriger les touristes jusqu'au centre bourg de Volvic, dans le cadre de la découverte de notre patrimoine,
- dans une démarche de développement durable.

permettant de développer l'offre touristique, captant ainsi un certain nombre de touristes déjà présents grâce à la Société des Eaux de Volvic, de leur offrir d'autres activités et un hébergement de pleine nature afin d'augmenter la durée de séjour sur le territoire.

entraînant la création d'emplois directs dans la structure, et indirects via les retombées économiques et touristiques : hébergement, restauration, commerces locaux.

- **Adopte la déclaration de projet qui emporte la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour ce projet telle qu'elle est annexée à la présente délibération, en prenant en compte les remarques faites par Monsieur le Préfet dans le cadre de l'autorité environnementale et par les Personnes Publiques Associées lors de l'examen conjoint. Etant à préciser d'ailleurs, qu'un point est à souligner concernant la réduction de la zone UL au profit de la zone N, comme évoqué dans l'examen conjoint, la déclaration de projet n'a pas pour objet d'intégrer de compensation, ce point sera donc revu lors d'une prochaine procédure du Plan Local d'Urbanisme.**

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Riom.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

Conformément à l'article L 2121-24 du CGCT, la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

La présente délibération deviendra exécutoire, dès que la déclaration de projet emportant la mise en comptabilité du PLU a été transmise à Monsieur le Sous-Préfet et que les mesures de publicité ci-dessus ont été effectuées.

5. FINANCES

Présentation du bilan d'activités 2014 du Camping « Volvic, Pierre et Sources »

Rapporteur : Fanny ANNEZO, Conseillère Municipale,
et Présidente du Conseil d'Exploitation du Camping,

Mme Fanny ANNEZO présente à l'assemblée le bilan de l'activité 2014 du Camping Municipal qui a été soumis au Conseil d'Exploitation le 17 mars 2015.

Fréquentation des chalets :

L'étude des tableaux et graphiques révèle un taux d'occupation moyen (sur 12 mois) en légère baisse : 51 % (53 % en 2013).

Ceci s'explique en partie par :

- la modification du règlement de la salle d'animations dont les effets se font sentir sur la fréquentation des chalets au 4^{ème} trimestre 2014. En effet, les locations de salle entraînaient systématiquement des locations de chalets en période dite de hors saison,
- une baisse de la clientèle professionnelle.

Fréquentation des emplacements :

Les chiffres sont en hausse en ce qui concerne la location des emplacements, hormis le taux d'occupation du mois de mai qui a présenté une baisse de 2 %.

Fréquentation de la salle :

Le taux d'occupation moyen s'élève à 55 % (71 % en 2013). Cette baisse est liée à la mise en œuvre du nouveau règlement de la salle d'animations.

Le Conseil Municipal, Mme Fanny ANNEZO entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le bilan d'activité 2014 du Camping « Volvic, Pierre et Sources ».

6. FINANCES

Budget annexe Camping – Compte de Gestion 2014

Rapporteur : Fanny ANNEZO, Conseillère Municipale,
et Présidente du Conseil d'Exploitation du Camping,

Mme Fanny ANNEZO expose à l'assemblée qu'avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Receveur Municipal établit un Compte de Gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le Receveur Municipal (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)

- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le Compte de Gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (Compte Administratif établi par Monsieur le Maire et Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal).

063047
TRÈS VOLVIC



210
I-1
Exercice 2014

22700 - CAMPING VOLVIC -

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Dotations	0,00
Terrains	3,12	Fonds globales	0,00
Constructions	0,00	Reserves	8,42
Rezeaux et installations de voirie et rezeaux divers	0,00	Differences sur realisations d immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau	18,63
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectees	0,00	Resultat de l'exercice	11,32
Autres immobilisations corporelles	7,49	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	8,60	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,05	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8,65	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	38,37
Créances	9,62	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	0,00
Disponibilités	34,33	Fournisseurs (2)	12,19
Autres actifs circulants	0,00	Autres dettes à court terme	2,04
TOTAL ACTIF CIRCULANT	43,94	Total dettes à court terme	14,23
Comptes de régularisations	0,00	TOTAL DETTES	14,23
		Comptes de régularisations	0,00
TOTAL ACTIF	52,60	TOTAL PASSIF	52,60

(1) Déduction faite des amortissements et provisions
(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

4
HEL240-1021141

22700 - CAMPING VOLVIC -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	11 226,53	111 746,43	122 972,96
Titres de recettes émis (b)	3 226,53	124 219,84	127 446,37
Réductions de titres (c)	0,00	17 281,22	17 281,22
Recettes nettes (d = b - c)	3 226,53	106 938,62	110 165,15
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 226,53	111 746,43	122 972,96
Mandats émis (f)	1 956,09	95 617,98	97 574,07
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	1 956,09	95 617,98	97 574,07
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 270,44	11 320,64	12 591,08
(h - d) Déficit			

Le Conseil Municipal, Mme Fanny ANNEZO, entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion 2014 du budget annexe Camping.

7. FINANCES

Budget Annexe Camping – Compte Administratif 2014

Rapporteur : Fanny ANNEZO, Conseillère Municipale,
et Présidente du Conseil d'Exploitation du Camping,

M. Jean-Pierre PEYRIN est désigné Président de séance pour ce point.

Mme Fanny ANNEZO expose à l'assemblée que le Compte Administratif, établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année écoulée sont prises en compte, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Administratif qui décrit ce qui s'est effectivement passé, peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Le Compte Administratif 2014 du Camping Volvic Pierre et Sources s'établit ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	95 617,98	G	106 938,62	G-A	11 320,64
	Section d'investissement	B	1 956,09	H	3 226,53	H-B	1 270,44

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	18 626,43 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	1 504,71 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	99 078,78	Q= G+H+I+J	128 791,58	=Q-P	29 712,80

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	95 617,98	= G+I+K	125 565,05	29 947,07	
	Section d'investissement	= B+D+F	3 460,80	= H+J+L	3 226,53	-234,27	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	99 078,78	= G+H+I+J+K+L	128 791,58	29 712,80	

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	56 874,61	55 831,33	0,00	0,00	1 043,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	41 650,00	38 001,38	0,00	0,00	3 648,62
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		98 524,61	93 832,71	0,00	0,00	4 691,90
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	150,00	63,45	0,00	0,00	86,55
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 350,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		102 024,61	93 896,16	0,00	0,00	8 128,45
023	Virement à la section d'investissement (4)	8 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 721,82	1 721,82			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		9 721,82	1 721,82			8 000,00
TOTAL		111 746,43	95 617,98	0,00	0,00	16 128,45
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	88 210,00	101 170,85	0,00	0,00	-12 960,85
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 910,00	5 646,94	0,00	0,00	-736,94
Total des recettes de gestion courante		93 120,00	106 817,79	0,00	0,00	-13 697,79
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	120,83	0,00	0,00	-120,83
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		93 120,00	106 938,62	0,00	0,00	-13 818,62
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		93 120,00	106 938,62	0,00	0,00	-13 818,62
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		18 626,43				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 721,82	1 956,09	0,00	7 765,73
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	9 721,82	1 956,09	0,00	7 765,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 721,82	1 956,09	0,00	7 765,73
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	9 721,82	1 956,09	0,00	7 765,73
	Pour information	1 504,71			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	1 504,71	1 504,71	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 504,71	1 504,71	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 504,71	1 504,71	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	8 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	1 721,82	1 721,82		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 721,82	1 721,82		8 000,00
	TOTAL	11 226,53	3 226,53	0,00	8 000,00
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, Mme Fanny ANNEZO entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du Camping présenté ci-dessus.

8. FINANCES

Budget Annexe Camping – Affectation du résultat 2014

Rapporteur : Fanny ANNEZO, Conseillère Municipale,
et Présidente du Conseil d'Exploitation du Camping,

Mme Fanny ANNEZO expose à l'assemblée que la situation financière du Compte Administratif 2014 du budget annexe du Camping Volvic Pierre et Sources assujéti à la TVA fait apparaître les résultats de clôture tels qu'indiqués ci-dessous.

Au regard de ces données comptables, **le Conseil Municipal**, Mme Fanny ANNEZO entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AFFECTE** le résultat 2014 du budget annexe Camping Volvic Pierre et Sources de la manière suivante :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (106 938,62 - 95 617,98)	29 947,07
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	11 320,64
	18 626,43
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (3 226,53 - 1 956,09)	-234,27
Résultat antérieur reporté déficitaire (E) = IR 001)	1 270,44
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	-1 504,71
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-234,27

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1056)	
Affectation complémentaire "en réserves" (IR 1058)	234,27
Affectation en réserves réglementées (IR 1054)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	29 712,80
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

9. FINANCES

Budget Annexe Camping – Budget Primitif 2015

Rapporteur : Fanny ANNEZO, Conseillère Municipale,
et Présidente du Conseil d'Exploitation du Camping,

Mme Fanny ANNEZO expose à l'assemblée le contenu du budget primitif 2015 du budget du Camping :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	127 612,80	97 900,00
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 29 712,80
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	127 612,80	127 612,80

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	11 873,99	12 108,26
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 234,27	(si solde positif) 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	12 108,26	12 108,26

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	139 721,06	139 721,06

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	56 874,81	0,00	60 878,81	60 878,81	60 878,81
012	Charges de personnel, frais assimilés	41 650,00	0,00	51 060,00	51 060,00	51 060,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		98 524,81	0,00	111 938,81	111 938,81	111 938,81
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 350,00		3 800,00	3 800,00	3 800,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		102 024,81	0,00	115 738,81	115 738,81	115 738,81
023	Virement à la section d'investissement (6)	8 000,00		8 600,00	8 600,00	8 600,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	1 721,82		3 273,99	3 273,99	3 273,99
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		9 721,82		11 873,99	11 873,99	11 873,99
TOTAL		111 746,43	0,00	127 612,80	127 612,80	127 612,80

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	127 612,80
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	88 210,00	0,00	92 220,00	92 220,00	92 220,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 910,00	0,00	5 680,00	5 680,00	5 680,00
Total des recettes de gestion des services		93 120,00	0,00	97 900,00	97 900,00	97 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		93 120,00	0,00	97 900,00	97 900,00	97 900,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		93 120,00	0,00	97 900,00	97 900,00	97 900,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	29 712,80
---	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	127 612,80
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	11 873,99	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-----------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 721,82	0,00	11 873,99	11 873,99	11 873,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	9 721,82	0,00	11 873,99	11 873,99	11 873,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 721,82	0,00	11 873,99	11 873,99	11 873,99
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	9 721,82	0,00	11 873,99	11 873,99	11 873,99

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	234,27
--	---------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 108,26
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
108	Réserves (7)	1 504,71	0,00	234,27	234,27	234,27
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 504,71	0,00	234,27	234,27	234,27
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 504,71	0,00	234,27	234,27	234,27
021	Virement de la section d'exploitation (4)	8 000,00		8 600,00	8 600,00	8 600,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 721,82		3 273,99	3 273,99	3 273,99
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 721,82		11 873,99	11 873,99	11 873,99
	TOTAL	11 226,53	0,00	12 108,26	12 108,26	12 108,26

Le Conseil Municipal, Mme Fanny ANNEZO entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2015 du camping ci-dessus présenté.

10. FINANCES

Budget Annexe Eau – Compte de Gestion 2014

Rapporteur : Jean-Yves SUDRE, Conseiller Municipal Délégué,
en charge de l'eau et de l'assainissement.

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Receveur Municipal établit un Compte de Gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le Receveur Municipal (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le Compte de Gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (Compte Administratif établi par Monsieur le Maire et Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal).

063047
TRES VOLVIC



GED

I-1
Exercice 2014

22000 -EAU DE VOLVIC -

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Dotations	804,53
Terrains	0,38	Fonds globalisés	194,76
Constructions	1,66	Réserves	627,17
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 891,38	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	239,54	Report à nouveau	144,10
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	-35,42
Autres immobilisations corporelles	1,12	Subventions transférables	285,72
Total immobilisations corporelles (nettes)	3 124,11	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,12	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du retenant	59,42
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 124,23	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	2 780,28
Créances	261,84	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	558,23
Disponibilités	0,00	Fournisseurs (2)	2,36
Autres actifs circulants	0,00	Autres dettes à court terme	5,22
TOTAL ACTIF CIRCULANT	261,84	Total dettes à court terme	7,57
Comptes de régularisations	0,14	TOTAL DETTES	605,80
TOTAL ACTIF	3 386,21	Comptes de régularisations	0,13
		TOTAL PASSIF	3 386,21

(1) Déduction faite des amortissements et provisions
(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

4
HEL 2014-112111-11

22000 -EAU DE VOLVIC -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	545 712,60	497 492,02	1 043 204,62
Titres de recettes émis (b)	401 547,53	398 816,86	800 364,39
Réductions de titres (c)	0,00	8 152,75	8 152,75
Recettes nettes (d = b - c)	401 547,53	390 664,11	792 211,64
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	545 712,60	497 492,02	1 043 204,62
Mandats émis (f)	250 079,75	453 290,48	703 370,23
Annulations de mandats (g)	0,00	27 202,44	27 202,44
Dépenses nettes (h = f - g)	250 079,75	426 088,04	676 167,79
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	151 467,78		116 043,85
(h - d) Déficit		35 423,93	

Le Conseil Municipal, M. Jean-Yves SUDRE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe Eau dressé par le Receveur Municipal.

11. FINANCES

Budget Annexe Eau – Compte Administratif 2014

Rapporteur : Jean-Yves SUDRE, Conseiller Municipal Délégué,
en charge de l'eau et de l'assainissement,

M. Jean-Pierre PEYRIN est désigné Président de séance pour ce point.

M. Jean-Yves SUDRE expose à l'assemblée que le Compte Administratif, établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année écoulée sont prises en compte, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Administratif qui décrit ce qui s'est effectivement passé, peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Eau s'établit comme suit :

	RESULTAT DE L'EXECUTION			RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde	Excédent	Déficit
TOTAL DU BUDGET	688 655,28 €	936 310,80 €	247 655,52 €	109 379,00 €	89 253,65 €	-20 125,35 €		
Fonctionnement	426 088,04 €	390 664,11 €	-35 423,93 €					
Investissement	250 079,75 €	401 547,53 €	151 467,78 €	109 379,00 €	89 253,65 €	-20 125,35 €		
002 Résultat reporté N-2		144 099,16 €	144 099,16 €					
001 Solde d'investissement N-2	12 487,49 €		-12 487,49 €					
TOTAL PAR SECTION								
Fonctionnement	426 088,04 €	524 763,27 €	108 675,23 €				108 675,23 €	
Investissement	262 567,25 €	401 547,53 €	138 980,29 €	109 379,00 €	89 253,65 €	-20 125,35 €	118 854,94 €	
résultat global de clôture 2014 : EXCEDENT							227 530,17 €	

Pour l'exécution budgétaire 2014,

- la section d'exploitation est déficitaire avec un solde négatif de **-35 423,93 €** entre les recettes d'exploitation (390 664,11 €) et des dépenses d'exploitation (426 088,04 €).
- la section d'investissement est excédentaire avec un solde positif de **+151 467,78 €** entre les recettes d'investissement (401 547,53 €) et des dépenses d'investissement (250 079,75 €).

Le solde des restes à réaliser s'élève à **-20 125,35 €**.

Le résultat global de clôture est de :

- **247 655,52 €**, avant reprise des restes à réaliser de la section d'investissement,
- **227 530,17 €**, après reprise des restes à réaliser de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	148 116,85	146 574,77	0,00	0,00	1 542,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 000,00	44 946,57	0,00	0,00	53,43
014	Atténuations de produits	47 222,96	42 751,00	0,00	0,00	4 471,96
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	13,72	0,00	0,00	1 986,28
Total des dépenses de gestion courante		242 339,81	234 286,06	0,00	0,00	8 053,75
66	Charges financières	31 800,00	21 416,29	6 617,13	0,00	3 766,58
67	Charges exceptionnelles	76 000,00	74 666,62	0,00	0,00	1 333,38
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 390,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		353 529,81	330 368,97	6 617,13	0,00	16 543,71
023	Virement à la section d'investissement (4)	54 860,27				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	89 101,94	89 101,94			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		143 962,21	89 101,94			54 860,27
TOTAL		497 492,02	419 470,91	6 617,13	0,00	71 403,98
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	310 018,86	360 664,07	0,00	0,00	-50 645,21
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	12 700,00	51,04	0,00	0,00	12 648,96
Total des recettes de gestion courante		322 718,86	360 715,11	0,00	0,00	-37 996,25
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		322 718,86	360 715,11	0,00	0,00	-37 996,25
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	30 674,00	29 949,00			725,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		30 674,00	29 949,00			725,00
TOTAL		353 392,86	390 664,11	0,00	0,00	-37 271,25
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		144 099,16				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	1 450,00	0,00	1 450,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	66 000,00	3 448,93	0,00	62 551,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	402 101,11	183 842,86	107 929,00	110 329,25
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	469 551,11	187 291,79	109 379,00	172 880,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	33 000,00	32 838,96	0,00	161,04
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	33 000,00	32 838,96	0,00	161,04
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	502 551,11	220 130,75	109 379,00	173 041,36
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	30 674,00	29 949,00		725,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	30 674,00	29 949,00		725,00
	TOTAL	533 225,11	250 079,75	109 379,00	173 766,36
	Pour information	12 487,49			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	301 262,90	211 958,10	89 253,65	51,15
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	301 262,90	211 958,10	89 253,65	51,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	100 487,49	100 487,49	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	100 487,49	100 487,49	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	401 750,39	312 445,59	89 253,65	51,15
021	Virement de la section d'exploitation (2)	54 860,27			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	89 101,94	89 101,94		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	143 962,21	89 101,94		54 860,27
	TOTAL	545 712,60	401 547,53	89 253,65	54 911,42
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Yves SUDRE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Eau présenté ci-dessus.

12. FINANCES

Budget Annexe Eau – Affectation du résultat 2014

Rapporteur : Jean-Yves SUDRE, Conseiller Municipal Délégué,
en charge de l'eau et de l'assainissement,

M. Jean-Yves SUDRE expose à l'assemblée que la situation financière du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Eau assujetti à la TVA fait apparaître les résultats de clôture suivants.

Résultat de fonctionnement reporté N-1	
A - Résultat de l'exercice	-35 423,93 €
B - Résultat antérieur reporté	+ 144 099,16 €
C - Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	+ 108 675,23 €
Solde d'exécution d'investissement N-1	
D 001 Besoin de financement	
R 001 Excédent de financement	138 980,29 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	-20 125,35 €
Excédent de financement	
Excédent de financement	118 854,94 €

Au regard de ces données comptables, le **Conseil Municipal**, M. Jean-Yves SUDRE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AFFECTE** le résultat 2014 du budget annexe eau de la manière suivante :

REPRISE	
	+ 108 675,23 €
affectation en réserves R 1068	
report en fonctionnement R 002	+ 108 675,23 €

13. FINANCES

Budget Annexe Eau – Budget Primitif 2015

Rapporteur : Jean-Yves SUDRE, Conseiller Municipal Délégué,
en charge de l'eau et de l'assainissement,

M. Jean-Yves SUDRE expose à l'assemblée le contenu du budget primitif 2015 du budget annexe Eau :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	360 719,86
	469 395,09	
	*	*
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
		0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	108 675,23
	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	469 395,09

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	141 265,49
	260 120,43	
	*	*
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	89 253,65
		109 379,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	138 980,29
	(si solde négatif)	(si solde positif)
	0,00	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	369 499,43

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	838 894,52
		838 894,52

Le Budget Annexe 2015 du service public de l'eau potable s'équilibre en dépenses et en recettes, toutes sections confondues à : **838 894,52 €**

Section d'exploitation 469 395,09 €
Section d'investissement 369 499,43 €

La section d'exploitation dégage un autofinancement brut de : **107 545,63 €**.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	148 116,85	0,00	159 000,00	159 000,00	159 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 000,00	0,00	45 300,00	45 300,00	45 300,00
014	Atténuations de produits	47 222,96	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		242 339,81	0,00	275 300,00	275 300,00	275 300,00
66	Charges financières	30 800,00	0,00	30 114,00	30 114,00	30 114,00
67	Charges exceptionnelles	76 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 390,00		17 715,60	17 715,60	17 715,60
Total des dépenses réelles d'exploitation		352 529,81	0,00	328 129,60	328 129,60	328 129,60
023	Virement à la section d'investissement (6)	54 860,27		50 000,00	50 000,00	50 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	89 101,94		91 265,49	91 265,49	91 265,49
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		143 962,21		141 265,49	141 265,49	141 265,49
TOTAL		496 492,02	0,00	469 395,09	469 395,09	469 395,09

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	469 395,09

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	310 018,86	0,00	327 000,00	327 000,00	327 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	12 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		322 718,86	0,00	327 000,00	327 000,00	327 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		322 718,86	0,00	327 000,00	327 000,00	327 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	30 674,00		33 719,86	33 719,86	33 719,86
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		30 674,00		33 719,86	33 719,86	33 719,86
TOTAL		353 392,86	0,00	360 719,86	360 719,86	360 719,86

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	108 675,23
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	469 395,09

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	107 545,63	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	------------	---

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	1 450,00	1 450,00	12 000,00	12 000,00	13 450,00
21	Immobilisations corporelles	66 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	402 101,11	107 929,00	140 000,00	140 000,00	247 929,00
	Total des opérations d'équipement	469 551,11	109 379,00	180 000,00	180 000,00	289 379,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	33 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		12 400,57	12 400,57	12 400,57
	Total des dépenses financières	33 000,00	0,00	46 400,57	46 400,57	46 400,57
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	502 551,11	109 379,00	226 400,57	226 400,57	335 779,57
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	30 674,00		33 719,86	33 719,86	33 719,86
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	30 674,00		33 719,86	33 719,86	33 719,86
	TOTAL	533 225,11	109 379,00	260 120,43	260 120,43	369 499,43

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	369 499,43
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	301 262,90	89 253,65	0,00	0,00	89 253,65
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	301 262,90	89 253,65	0,00	0,00	89 253,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	100 487,49	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	100 487,49	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	401 750,39	89 253,65	0,00	0,00	89 253,65
021	Virement de la section d'exploitation (4)	54 860,27		50 000,00	50 000,00	50 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	89 101,94		91 265,49	91 265,49	91 265,49
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	143 962,21		141 265,49	141 265,49	141 265,49
	TOTAL	545 712,60	89 253,65	141 265,49	141 265,49	230 519,14

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	138 980,29
---	------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	369 499,43
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	107 545,63
---	-------------------

Le Conseil Municipal, M. Jean-Yves SUDRE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 du budget annexe Eau ci-dessus présenté.

14. FINANCES

Budget Annexe Assainissement – Compte de Gestion 2014

Rapporteur : Jean-Yves SUDRE, Conseiller Municipal Délégué,
en charge de l'eau et de l'assainissement,

M. Jean-Yves SUDRE expose à l'assemblée qu'avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Receveur Municipal établit un Compte de Gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le Receveur Municipal (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le Compte de Gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (Compte Administratif établi par Monsieur le Maire et Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal).

063047
TRES. VOLVIC



210
E-1
Exercice 2014

22500 - ASSAINT DE VOLVIC -
BILAN SYNTHÉTIQUE
En milliers d'Euros

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Dotations	603,34
Terrains	0,71	Fonds globalisés	92,42
Constructions	45,73	Reserves	292,57
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	1 702,81	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	962,89	Report à nouveau	0,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	47,17
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	1 245,56
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 712,14	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant du concédant, de l'affermant et du remettant	201,73
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 712,14	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	2 502,79
Créances	56,15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	140,99
Disponibilités	0,00	Fournisseurs (2)	2,30
Autres actifs circulants	0,00	Autres dettes à court terme	122,21
TOTAL ACTIF CIRCULANT	56,15	Total dettes à court terme	124,51
Comptes de régularisations	0,00	TOTAL DETTES	265,51
		Comptes de régularisations	0,00
TOTAL ACTIF	2 768,30	TOTAL PASSIF	2 768,30

(1) Déduction faite des amortissements et provisions
(2) Y compris mandats enus pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

4
HEL046-11011143

22500 - ASSAINT DE VOLVIC -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	881 583,74	183 004,48	1 064 588,22
Titres de recettes émis (b)	691 821,03	202 323,02	894 144,05
Réductions de titres (c)	0,00	7 823,32	- 7 823,32
Recettes nettes (d = b - c)	691 821,03	194 499,70	886 320,73
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	881 583,74	183 004,48	1 064 588,22
Mandats émis (f)	740 025,77	148 321,42	888 347,19
Annulations de mandats (g)	0,00	991,09	991,09
Dépenses nettes (h = f - g)	740 025,77	147 330,33	887 356,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		47 169,37	
(h - d) Déficit	18 204,74		1 035,37

Le Conseil Municipal, M. Jean-Yves SUDRE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe Assainissement dressé par le Receveur Municipal.

15. FINANCES

Budget Annexe Assainissement – Compte Administratif 2014

Rapporteur : Jean-Yves SUDRE, Conseiller Municipal Délégué,
en charge de l'eau et de l'assainissement,

M. Jean-Pierre PEYRIN est désigné Président de séance pour ce point.

M. Jean-Yves SUDRE expose à l'assemblée que le Compte Administratif, établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année écoulée sont prises en compte, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Administratif qui décrit ce qui s'est effectivement passé, peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Assainissement s'établit ainsi :

Il est constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

	RESULTAT DE L'EXECUTION			RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde	Excédent	Déficit
TOTAL DU BUDGET	954 955,84 €	886 320,73 €	-68 635,11 €	67 334,74 €	144 913,82 €	77 579,08 €		
Fonctionnement	147 330,33 €	194 499,70 €	47 169,37 €					
Investissement	740 025,77 €	691 821,03 €	-48 204,74 €	67 334,74 €	144 913,82 €	77 579,08 €		
002 Résultat reporté N-2								
001 Solde d'investissement N-2	67 599,74 €		-67 599,74 €					
TOTAL PAR SECTION								
Fonctionnement	147 330,33 €	194 499,70 €	47 169,37 €				47 169,37 €	
Investissement	807 625,51 €	691 821,03 €	-115 804,48 €	67 334,74 €	144 913,82 €	77 579,08 €	-38 225,40 €	
résultat global de clôture 2014 : EXCEDENT							8 943,97	

Pour l'exécution budgétaire 2014,

- la section d'exploitation est excédentaire avec un solde positif de **47 169,37 €** entre les recettes d'exploitation (194 499,70 €) et des dépenses d'exploitation (147 330,33 €).
- la section d'investissement est déficitaire avec un solde négatif de **-48 204,74 €** entre les recettes d'investissement (691 821,03 €) et des dépenses d'investissement (740 025,77 €).

Le solde des restes à réaliser s'élève à **+77 579,08 €**.

Le résultat global de clôture est de :

- **68 635,11 €**, avant reprise des restes à réaliser de la section d'investissement,
- + **8 943,97 €**, après reprise des restes à réaliser de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	30 470,00	26 466,61	0,00	0,00	4 003,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 411,01	31 342,71	0,00	0,00	68,30
014	Atténuations de produits	30 900,00	30 833,00	0,00	0,00	67,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	8,01	0,00	0,00	191,99
Total des dépenses de gestion courante		92 981,01	88 650,33	0,00	0,00	4 330,68
66	Charges financières	2 500,00	1 725,74	271,87	0,00	502,39
67	Charges exceptionnelles	6 700,00	1 755,83	0,00	0,00	4 944,17
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		102 181,01	92 131,90	271,87	0,00	9 777,24
023	Virement à la section d'investissement (4)	25 896,91				
042	Opérat [*] ordre transfert entre sections (4)	54 926,56	54 926,56			0,00
043	Opérat [*] ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		80 823,47	54 926,56			25 896,91
TOTAL		183 004,48	147 058,46	271,87	0,00	35 674,15
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	155 152,48	166 642,47	0,00	0,00	-11 489,99
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁵⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		155 152,48	166 642,47	0,00	0,00	-11 489,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5,23	0,00	0,00	-5,23
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		155 152,48	166 647,70	0,00	0,00	-11 495,22
042	Opérat [*] ordre transfert entre sections (4)	27 852,00	27 852,00			0,00
043	Opérat [*] ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		27 852,00	27 852,00			0,00
TOTAL		183 004,48	194 499,70	0,00	0,00	-11 495,22
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 100,00	0,00	5 000,00	6 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	750 626,00	688 046,74	62 334,74	244 52
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	761 726,00	688 046,74	67 334,74	6 344,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 406,00	24 127,03	0,00	278,97
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	24 406,00	24 127,03	0,00	278,97
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	786 132,00	712 173,77	67 334,74	6 623,49
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	27 852,00	27 852,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	27 852,00	27 852,00		0,00
	TOTAL	813 984,00	740 025,77	67 334,74	6 623,49
	Pour information	67 599,74			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	642 216,50	478 576,28	144 913,82	18 726,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	120 225,58	120 000,00	0,00	225,58
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	762 442,08	598 576,28	144 913,82	18 951,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	38 318,19	38 318,19	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	38 318,19	38 318,19	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	800 760,27	636 894,47	144 913,82	18 951,98
021	Virement de la section d'exploitation (2)	25 896,91			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	54 926,56	54 926,56		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	80 823,47	54 926,56		25 896,91
	TOTAL	881 583,74	691 821,03	144 913,82	44 848,89
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Yves SUDRE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Assainissement présenté ci-dessus.

16. FINANCES

Budget Annexe Assainissement – Affectation du résultat 2014

Rapporteur : Jean-Yves SUDRE, Conseiller Municipal Délégué,
en charge de l'eau et de l'assainissement,

M. Jean-Yves SUDRE expose à l'assemblée que la situation financière du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Assainissement assujetti à la TVA fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Résultat de fonctionnement reporté N-1	
A - Résultat de l'exercice	47 169,37 €
B - Résultat antérieur reporté	
C - Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	47 169,37 €
Solde d'exécution d'investissement N-1	
D 001 Besoin de financement	-115 804,48 €
R 001 Excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	
Excédent de financement	+ 77 579,08 €
Besoin de financement	-38 225,40 €

Au regard de ces données comptables, le Conseil Municipal, M. Jean-Yves SUDRE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AFFECTE** le résultat 2014 du budget annexe assainissement de la manière suivante :

REPRISE	
	47 169,37 €
affectation en réserves R 1068	+ 38 225,40 €
report en fonctionnement R 002	8 943,97 €

17. FINANCES

Budget Annexe Assainissement – Budget Primitif 2015

Rapporteur : Jean-Yves SUDRE, Conseiller Municipal Délégué,
en charge de l'eau et de l'assainissement,

M. Jean-Yves SUDRE expose à l'assemblée le contenu du Budget Primitif 2015 du budget annexe Assainissement :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	183 352,00
	192 295,97	
*		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	8 943,97
	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	192 295,97
	192 295,97	192 295,97
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	213 049,23
	174 823,83	
*		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	144 913,82
	67 334,74	144 913,82
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00
	(si solde négatif)	(si solde positif)
	115 804,48	
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	357 963,05
	357 963,05	357 963,05
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	550 259,02
	550 259,02	550 259,02

Le Budget Annexe 2015 du service public de l'assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes, toutes sections confondues à : **550 259,02 €**

Section d'exploitation	192 295,97 €
Section d'investissement	357 963,05 €

La section d'exploitation dégage un autofinancement brut de : **46 971,83 €**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	30 470,00	0,00	27 700,00	27 700,00	27 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 411,01	0,00	31 700,00	31 700,00	31 700,00
014	Atténuations de produits	30 900,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des dépenses de gestion des services		92 981,01	0,00	99 900,00	99 900,00	99 900,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 928,13	2 928,13	2 928,13
67	Charges exceptionnelles	6 700,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		9 644,01	9 644,01	9 644,01
Total des dépenses réelles d'exploitation		101 681,01	0,00	117 472,14	117 472,14	117 472,14
023	Virement à la section d'investissement (6)	25 896,91		20 000,00	20 000,00	20 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	54 926,56		54 823,83	54 823,83	54 823,83
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		80 823,47		74 823,83	74 823,83	74 823,83
TOTAL		182 504,48	0,00	192 295,97	192 295,97	192 295,97

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	192 295,97
---	------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	155 152,48	0,00	153 000,00	153 000,00	153 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		155 152,48	0,00	155 500,00	155 500,00	155 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		155 152,48	0,00	155 500,00	155 500,00	155 500,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	27 852,00		27 852,00	27 852,00	27 852,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		27 852,00		27 852,00	27 852,00	27 852,00
TOTAL		183 004,48	0,00	183 352,00	183 352,00	183 352,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	8 943,97
---	----------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	192 295,97
---	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	46 971,83
---	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	11 100,00	5 000,00	10 000,00	10 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	750 626,00	62 334,74	100 000,00	100 000,00	162 334,74
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	761 726,00	67 334,74	111 000,00	111 000,00	178 334,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 406,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		2 971,83	2 971,83	2 971,83
	Total des dépenses financières	24 406,00	0,00	35 971,83	35 971,83	35 971,83
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	786 132,00	67 334,74	146 971,83	146 971,83	214 306,57
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	27 852,00		27 852,00	27 852,00	27 852,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	27 852,00		27 852,00	27 852,00	27 852,00
	TOTAL	813 984,00	67 334,74	174 823,83	174 823,83	242 158,57

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	115 804,48
---	------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	357 963,05
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	642 216,50	144 913,82	0,00	0,00	144 913,82
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	120 225,58	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	762 442,08	144 913,82	100 000,00	100 000,00	244 913,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	38 318,19	0,00	38 225,40	38 225,40	38 225,40
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	38 318,19	0,00	38 225,40	38 225,40	38 225,40
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	800 760,27	144 913,82	138 225,40	138 225,40	283 139,22
021	Virement de la section d'exploitation (4)	25 896,91		20 000,00	20 000,00	20 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	54 926,56		54 823,83	54 823,83	54 823,83
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	80 823,47		74 823,83	74 823,83	74 823,83
	TOTAL	881 583,74	144 913,82	213 049,23	213 049,23	357 963,05

Le Conseil Municipal, M. Jean-Yves SUDRE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 du budget annexe Assainissement ci-dessus présenté.

18. FINANCES

Budget Principal – Compte de Gestion 2014

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire,

M. Mohand HAMOUMOU expose à l'assemblée qu'avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Receveur Municipal établit un Compte de Gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le Receveur Municipal (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le Compte de Gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (Compte Administratif établi par Monsieur le Maire et Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal).

061047
TRES VOLVIC



310
1-1
Exercice 2014

20000 - CNE DE VOLVIC -
BILAN SYNTHÉTIQUE
En milliers d'Euros

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	656,70	Dotations	4 489,74
Terrains	1 445,83	Fonds globales	7 842,59
Constructions	30 045,07	Reserves	35 361,63
Rezeaux et installations de voirie et rezeaux divers	15 988,05	Differences sur realisations d immobilisations	357,61
Immobilisations corporelles en cours	1 689,38	Report a nouveau	216,85
Immobilisations mises en concession, affermage ou a disposition et immobilisations affectees	2 305,37	Resultat de l'exercice	502,23
Autres immobilisations corporelles	3 359,66	Subventions transférables	110,63
Total immobilisations corporelles (nettes)	54 872,35	Subventions non transférables	4 504,52
Immobilisations financieres	954,46	Droits de l'affectant du concedant, del'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	56 483,51	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,30	TOTAL FONDS PROPRES	53 285,79
Créances	449,12	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financieres a long terme	4 355,99
Disponibilités	1 024,06	Fournisseurs (2)	163,40
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes a court terme	150,83
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 473,17	Total dettes a court terme	314,43
Comptes de régularisations	0,03	TOTAL DETTES	4 670,42
TOTAL ACTIF	57 956,71	Comptes de régularisations	0,51
		TOTAL PASSIF	57 956,71

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris insolubles finis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N-1

4
485.340-112119.41

20000 – CNE DE VOLVIC –

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 150 945,00	€ 213 004,00	8 363 949,00
Titres de recettes émis (b)	1 764 052,40	€ 301 391,00	8 065 443,40
Réductions de titres (c)	5 270,39	28 598,90	33 869,29
Recettes nettes (d = b - c)	1 758 782,01	€ 272 792,10	8 031 574,11
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 150 945,00	€ 213 004,00	8 363 949,00
Mandats émis (f)	1 288 714,55	€ 854 410,63	7 143 125,18
Annulations de mandats (g)	0,00	83 850,33	83 850,33
Dépenses nettes (h = f - g)	1 288 714,55	€ 770 560,30	7 059 274,85
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	470 067,46	502 231,80	972 299,26
(h - d) Déficit			

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte de Gestion 2014 du Budget Principal dressé par le Receveur Municipal.

19. FINANCES

Budget Principal – Compte Administratif 2014

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire,

M. Jean-Pierre PEYRIN est désigné Président de séance pour ce point.

Le Compte Administratif, établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année écoulée sont prises en compte, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Administratif qui décrit ce qui s'est effectivement passé, peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Le Compte Administratif 2014 du Budget Principal s'établit ainsi :

	RESULTAT DE L'EXECUTION			RESTES A REALISER			Résultat cumulé	
	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde	Excédent	Déficit
TOTAL DU BUDGET	7 059 274,85 €	8 180 664,75 €	1 121 389,90 €	490 544,07 €	98 996,78 €	-391 547,29 €	729 842,61 €	
Fonctionnement	5 770 560,30 €	6 272 792,10 €	502 231,80 €				502 231,80 €	
Investissement	1 288 714,55 €	1 758 782,01 €	470 067,46 €	490 544,07 €	98 996,78 €	-391 547,29 €	78 520,17 €	
002 Résultat reporté N-2		116 845,77 €	116 845,77 €				116 845,77 €	
001 Solde d'investissement N-2		32 244,87 €	32 244,87 €				32 244,87 €	
TOTAL PAR SECTION								
Fonctionnement	5 770 560,30 €	6 389 637,87 €	619 077,57 €				619 077,57 €	
Investissement	1 288 714,55 €	1 791 026,88 €	502 312,33 €	490 544,07 €	98 996,78 €	-391 547,29 €	110 765,04 €	
Excédent global de clôture 2014							729 842,61 €	

Pour l'exécution budgétaire 2014,

- la section de fonctionnement est excédentaire avec un solde positif de **502 231,80 €** entre les recettes de fonctionnement (6 272 792,10 €) et des dépenses de fonctionnement (5 770 560,30 €).
- la section d'investissement est excédentaire avec un solde positif de **470 067,46 €** entre les recettes d'investissement (1 758 782,01 €) et des dépenses d'investissement (1 288 714,55€).

Le solde des restes à réaliser s'élève à **- 391 547,29 €**.

Le résultat global de clôture est de :

- + **1 121 389,90 €** avant reprise des restes à réaliser de la section d'investissement,
- + **729 842,61 €** après reprise des restes à réaliser de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 689 444,66	1 611 847,43	0,00	0,00	77 597,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 642 110,00	2 640 096,48	0,00	0,00	2 013,52
014	Atténuations de produits	38 800,00	38 735,00	0,00	0,00	65,00
65	Autres charges de gestion courante	831 750,00	802 043,92	0,00	0,00	29 706,08
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 202 104,66	5 092 722,83	0,00	0,00	109 381,83
66	Charges financières	174 000,00	58 018,74	58 879,39	0,00	57 101,67
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	1 127,00	0,00	0,00	3 673,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	33 251,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 414 355,66	5 151 868,57	58 879,39	0,00	203 607,70
023	Virement à la section d'investissement (2)	238 836,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	559 812,34	559 812,34			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		798 648,34	559 812,34			238 836,00
TOTAL		6 213 004,00	5 711 680,91	58 879,39	0,00	442 443,70
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

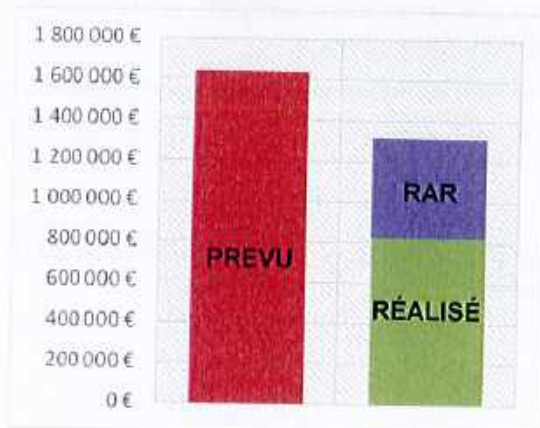
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	77 500,00	81 702,45	0,00	0,00	-4 202,45
70	Produits services, domaine et ventes div	442 967,00	468 902,82	0,00	0,00	-25 935,82
73	Impôts et taxes	4 521 023,00	4 673 150,00	0,00	0,00	-152 127,00
74	Dotations et participations	691 987,00	702 765,50	0,00	0,00	-10 778,50
75	Autres produits de gestion courante	302 550,96	311 272,58	0,00	0,00	-8 721,62
Total des recettes de gestion courante		6 036 027,96	6 237 793,35	0,00	0,00	-201 765,39
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 101,00	29 969,48	0,00	0,00	-4 868,48
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 061 128,96	6 267 762,83	0,00	0,00	-206 633,87
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	35 029,27	5 029,27			30 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		35 029,27	5 029,27			30 000,00
TOTAL		6 096 158,23	6 272 792,10	0,00	0,00	-176 633,87
Pour information		(3) 116 845,77				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	80 129,11	15 391,10	66 734,79	-1 996,78
204	Subventions d'équipement versées	23 323,17	14 694,56	8 600,00	28,61
21	Immobilisations corporelles	281 770,83	131 376,73	112 089,00	38 305,10
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 000,00	8 551,40	0,00	31 448,60
	Total des opérations d'équipement	1 202 957,92	654 076,12	303 120,28	245 761,52
	Total des dépenses d'équipement	1 628 181,03	824 089,91	490 544,07	313 547,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 100,00	3 074,00	0,00	26,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	315 000,00	313 407,96	0,00	1 592,04
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	128 200,00	126 578,71	0,00	1 621,29
020	Dépenses imprévues	24 900,00			
	Total des dépenses financières	471 200,00	443 060,67	0,00	28 139,33
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 099 381,03	1 267 150,58	490 544,07	341 686,38
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	35 029,27	5 029,27		30 000,00
041	Opérations patrimoniales (1)	16 534,70	16 534,70		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	51 563,97	21 563,97		30 000,00
	TOTAL	2 150 945,00	1 288 714,55	490 544,07	371 686,38
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				



La prévision pour les dépenses d'équipement en 2014 s'élevait à :

1 628 181,03 €

Les réalisations **824 089,91 €** et les « restes à réaliser » **490 544,07 €** portent le taux d'exécution budgétaire à : **80,2 %**

RAR : Reste A Réaliser : actions engagées mais non terminées au 31/12/2014

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	225 395,41	118 201,99	98 996,78	8 196,64
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	438 710,54	430 000,00	0,00	8 710,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		664 105,95	548 201,99	98 996,78	16 907,18
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	265 700,00	259 920,39	0,00	5 779,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	372 711,14	372 711,14	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 601,45	0,00	-601,45
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		639 411,14	634 232,98	0,00	5 178,16
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 303 517,09	1 182 434,97	98 996,78	22 085,34
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	238 836,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	559 812,34	559 812,34		0,00

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	16 534,70	16 534,70		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		815 183,04	576 347,04		238 836,00
TOTAL		2 118 700,13	1 758 782,01	98 996,78	260 921,34
Pour information		(2) 32 244,87			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du Budget Principal présenté ci-dessus.

20. FINANCES

Budget Principal – Affectation du résultat 2014

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire,

M. Mohand HAMOUMOU expose à l'assemblée que la situation financière du Compte Administratif 2014 du Budget Principal fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Compte Administratif voté le : 9 avril 2015

Résultat de fonctionnement reporté N-1	
A - Résultat de l'exercice	502 231,80 €
B - Résultat antérieur reporté	+ 116 845,77 €
C - Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	+ 619 077,57 €
Solde d'exécution d'investissement N-1	
D 001 Besoin de financement	
R 001 Excédent de financement	502 312,33 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	-391 547,29 €
Excédent de financement	
Excédent de financement	110 765,04 €

Au regard de ces données comptables, **le Conseil Municipal**, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AFFECTE** le résultat 2014 du Budget Principal de la manière suivante :

REPRISE	
	+ 619 077,57 €
affectation en réserves R 1068	+ 238 836,00 €
report en fonctionnement R 002	+ 380 241,57 €

21. FINANCES

Budget Principal – Affectation de la taxe de séjour

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire,

M. Mohand HAMOUMOU expose à l'assemblée que la loi du 5 janvier 1988 distingue, pour l'utilisation de la Taxe de séjour, les Communes disposant d'un Office de Tourisme (établissement à caractère industriel et commercial) et celles qui n'en disposent pas, et en l'absence d'un Office de Tourisme de ce type, le produit de la taxe est affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la Commune, notamment au soutien financier à des Associations de Tourisme.

La commune de Volvic ne possédant pas d'Office de Tourisme de type établissement à caractère industriel et commercial, **le Conseil Municipal**, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide d'affecter** le produit de la taxe de séjour de l'année 2014, qui s'élève à **10 471,00 €**, au soutien financier à l'Office de Tourisme de Volvic, Association loi de 1901.

22. FINANCES

Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Volvic et l'association Club Sportif de Volvic

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire,

Point retiré de l'ordre du jour.

23. FINANCES

Convention municipale d'objectifs pour l'Office de Tourisme

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire,

Point retiré de l'ordre du jour.

24. FINANCES

Budget Principal – Budget Primitif 2015

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire,

M. Mohand HAMOUMOU expose à l'assemblée le contenu du budget primitif 2015 du Budget Principal Communal :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FUNCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 441 361,57	6 061 120,00
*			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 380 241,57
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT (3)		6 441 361,57	6 441 361,57
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 193 367,30	2 082 602,26
*			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	490 544,07	98 996,78
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 502 312,33
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 683 911,37	2 683 911,37
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		9 125 272,94	9 125 272,94



La proposition de BP 2015 s'équilibre
en dépenses et en recettes à :

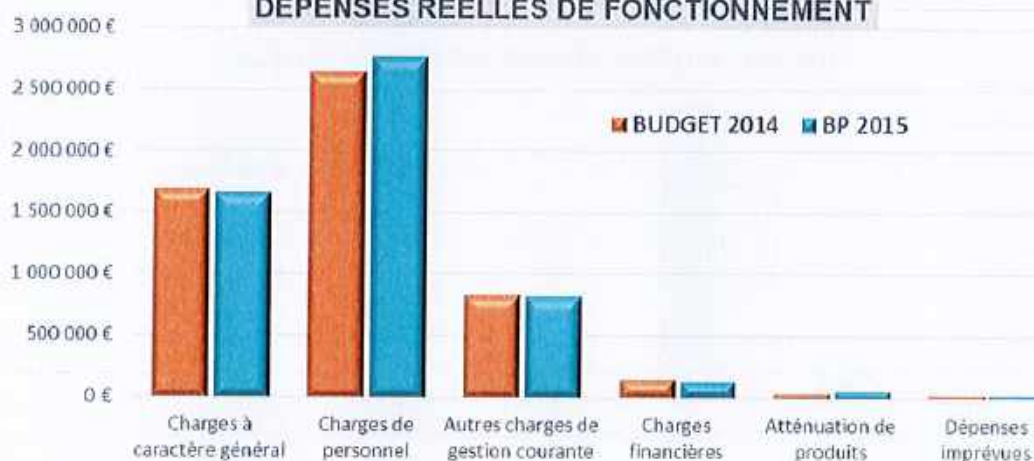
9 125 272 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 689 444,66	0,00	1 670 000,00	1 670 000,00	1 670 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 642 110,00	0,00	2 770 000,00	2 770 000,00	2 770 000,00
014	Atténuations de produits	38 800,00	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
65	Autres charges de gestion courante	831 750,00	0,00	822 200,00	822 200,00	822 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 202 104,66	0,00	5 323 200,00	5 323 200,00	5 323 200,00
66	Charges financières	151 000,00	0,00	139 000,00	139 000,00	139 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	7 100,00	7 100,00	7 100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	33 251,00		32 961,31	32 961,31	32 961,31
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 391 355,66	0,00	5 502 261,31	5 502 261,31	5 502 261,31
023	Virement à la section d'investissement (5)	238 836,00		320 000,00	320 000,00	320 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	559 812,34		619 100,26	619 100,26	619 100,26
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		798 648,34		939 100,26	939 100,26	939 100,26
TOTAL		6 190 004,00	0,00	6 441 361,57	6 441 361,57	6 441 361,57

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		6 441 361,57

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Evolutions 2014 - 2015

- Les charges à caractère général (011) diminuent de **19 444 €** soit **-1,15 %**.
- Les charges de personnel (012) progressent de **127 890 €** € soit **4,80 %**, en incluant l'impact des rythmes scolaires chiffrés en année pleine et le fonctionnement du musée.
- Les autres charges de gestion courante sont en légère diminution (65) **-9 550 €**
- Les charges financières diminuent de **10 100 €**, soit **-6,5 %**
- Le chapitre « atténuation de produits » progresse de **22 200 €**, en raison de l'augmentation du FPIC à reverser.
- Les dépenses imprévues, avec un total de **32 961 €** sont maintenues au niveau de 2014.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	77 500,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	442 967,00	0,00	480 000,00	480 000,00	480 000,00
73	Impôts et taxes	4 521 023,00	0,00	4 635 700,00	4 635 700,00	4 635 700,00
74	Dotations et participations	691 987,00	0,00	575 800,00	575 800,00	575 800,00
75	Autres produits de gestion courante	302 550,96	0,00	249 000,00	249 000,00	249 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 036 027,96	0,00	6 010 500,00	6 010 500,00	6 010 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 101,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
78	Reprises provisions sem-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 061 128,96	0,00	6 025 500,00	6 025 500,00	6 025 500,00
042	Coprat* ordre transfert entre sections (5)	35 029,27		35 620,00	35 620,00	35 620,00
043	Coprat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		35 029,27		35 620,00	35 620,00	35 620,00
TOTAL		6 096 158,23	0,00	6 061 120,00	6 061 120,00	6 061 120,00

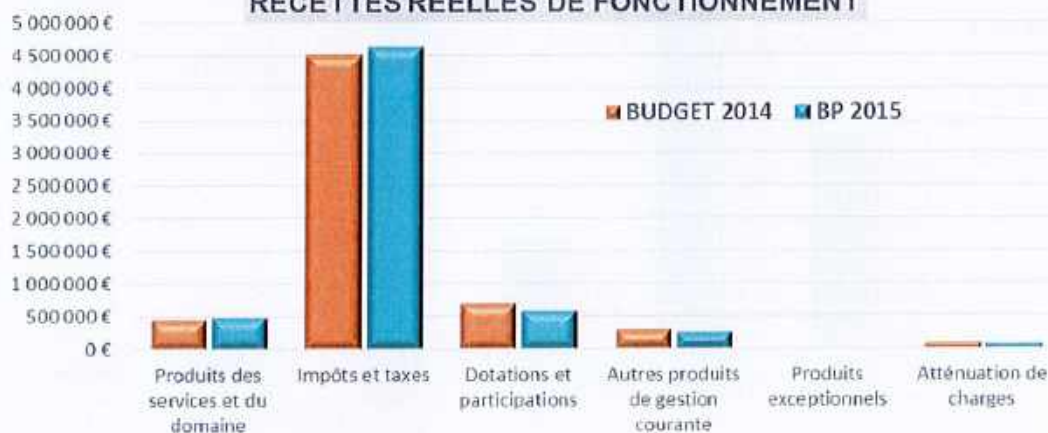
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	380 241,57
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 441 361,57
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	903 480,26	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Evolutions 2014 - 2015

- Les produits des services et du domaine (70) augmentent de 37 033 €, soit +8.4%.
- Les impôts et taxes (73) progressent de 114 677 € soit +2.5%.
- Les dotations et participations diminuent de 116 187 €, soit -16.8 %
- Les autres produits de gestion courante sont en baisse de 53 550 €, soit -17.7 %
- Les produits exceptionnels et les atténuations de charges sont stables.

La section de fonctionnement permet de transférer en section d'investissement au BP 2015 :
903 480 € (pour mémoire, 763 619 € en 2014)

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 689 444,66	1 670 000,00	1 670 000,00
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	281 668,00	254 950,00	254 950,00
60611	Eau et assainissement	27 000,00	22 500,00	22 500,00
60612	Energie - Electricité	235 262,00	235 000,00	235 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	225 400,00	191 000,00	191 000,00
60621	Combustibles	500,00	0,00	0,00
60622	Carburants	23 750,00	25 600,00	25 600,00
60623	Alimentation	6 573,00	6 100,00	6 100,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	116 025,00	123 600,00	123 600,00
60633	Fournitures de voirie	15 000,00	30 000,00	30 000,00
60636	Vêtements de travail	13 600,00	13 850,00	13 850,00
6064	Fournitures administratives	16 888,00	18 200,00	18 200,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	10 180,00	11 400,00	11 400,00
6067	Fournitures scolaires	14 226,00	15 300,00	15 300,00
6068	Autres matières et fournitures	7 732,00	3 400,00	3 400,00
611	Contrats de prestations de services	95 750,00	96 050,00	96 050,00
6132	Locations immobilières	3 900,00	4 100,00	4 100,00
6135	Locations mobilières	37 277,00	30 000,00	30 000,00
61521	Entretien terrains	25 000,00	26 000,00	26 000,00
61522	Entretien bâtiments	25 000,00	27 000,00	27 000,00
61523	Entretien voies et réseaux	10 600,00	19 500,00	19 500,00
61524	Entretien bois et forêts	2 000,00	100,00	100,00
61551	Entretien matériel roulant	15 100,00	40 000,00	40 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 500,00	11 700,00	11 700,00
6156	Maintenance	96 536,00	75 000,00	75 000,00
616	Primes d'assurances	40 250,00	40 800,00	40 800,00
6182	Documentation générale et technique	2 537,00	3 900,00	3 900,00
6184	Versements à des organismes de formation	16 515,00	20 400,00	20 400,00
6188	Autres frais divers	2 400,00	800,00	800,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6226	Honoraires	28 200,00	25 200,00	25 200,00
6228	Divers	1 178,00	200,00	200,00
6231	Annonces et insertions	2 700,66	2 300,00	2 300,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 080,00	21 500,00	21 500,00
6236	Catalogues et imprimés	24 409,00	30 000,00	30 000,00
6237	Publications	3 620,00	7 300,00	7 300,00
6238	Divers	1 071,00	100,00	100,00
6248	Divers	22 943,00	21 000,00	21 000,00
6251	Voyages et déplacements	12 570,00	10 000,00	10 000,00
6256	Missions	6 798,00	3 000,00	3 000,00
6257	Réceptions	21 820,00	21 000,00	21 000,00
6261	Frais d'affranchissement	11 150,00	10 950,00	10 950,00
6262	Frais de télécommunications	32 578,00	33 200,00	33 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 922,00	5 000,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	57 821,00	54 000,00	54 000,00
6288	Autres services extérieurs	8 460,00	6 500,00	6 500,00
63512	Taxes foncières	46 375,00	56 000,00	56 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 642 110,00	2 770 000,00	2 770 000,00
6218	Autre personnel extérieur	2 700,00	20 000,00	20 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	8 401,19	8 150,00	8 150,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26 553,15	29 943,00	29 943,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 327 771,11	1 396 454,00	1 396 454,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	22 570,32	22 850,00	22 850,00
64118	Autres indemnités titulaires	88 492,64	94 950,00	94 950,00
64131	Rémunérations non tit.	301 300,90	299 500,00	299 500,00
64162	Emplois d'avenir	20 730,24	18 350,00	18 350,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	48 034,00	48 034,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	217 559,64	219 576,00	219 576,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6453	Cotisations aux caisses de retraites	409 261,36	395 200,00	395 200,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	17 285,60	23 019,50	23 019,50
6455	Cotisations pour assurance du personnel	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	8 050,00	8 100,00	8 100,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	16 060,67	16 950,00	16 950,00
6472	Prestations familiales directes	81 344,08	81 150,00	81 150,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 030,00	4 000,00	4 000,00
6488	Autres charges	10 000,00	3 773,50	3 773,50
014	Atténuations de produits	38 800,00	61 000,00	61 000,00
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	38 800,00	61 000,00	61 000,00
65	Autres charges de gestion courante	831 750,00	822 200,00	822 200,00
6531	Indemnités	108 000,00	100 000,00	100 000,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	2 000,00	2 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	6 700,00	6 700,00
6535	Formation	10 800,00	11 000,00	11 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 600,00	8 200,00	8 200,00
6553	Service d'incendie	136 000,00	140 000,00	140 000,00
6554	Contribut* organismes de regroupement	47 350,00	48 300,00	48 300,00
6558	Autres contributions obligatoires	46 000,00	41 000,00	41 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	210 000,00	210 000,00	210 000,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	265 000,00	255 000,00	255 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		5 202 104,66	5 323 200,00	5 323 200,00
66	Charges financières (b)	151 000,00	139 000,00	139 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	150 000,00	115 000,00	115 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	-2 793,77	-2 793,77
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	9 793,77	9 793,77
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	1 000,00	1 000,00
6688	Autres	0,00	16 000,00	16 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	7 100,00	7 100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	7 100,00	7 100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	33 251,00	32 961,31	32 961,31
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		5 391 355,66	5 502 261,31	5 502 261,31
023	Virement à la section d'investissement	238 836,00	320 000,00	320 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	559 812,34	619 100,26	619 100,26
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	559 812,34	619 100,26	619 100,26
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		798 648,34	939 100,26	939 100,26
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		798 648,34	939 100,26	939 100,26
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 190 004,00	6 441 361,57	6 441 361,57

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(5)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	77 800,00	70 000,00	70 000,00
6410	Remboursemnts rémunérations personnel	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6450	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes div	442 067,00	400 000,00	400 000,00
7022	Couper de los	0,00	0,00	0,00
70373	Redev. occupat' domaine public communal	9 600,00	9 600,00	9 600,00
70380	Autres redevances et recettes diverses	110,00	0,00	0,00
7002	Redevances services à caractère culturel	00 200,00	00 000,00	00 000,00
70032	Redevances services à caractère loisir	7 500,00	7 200,00	7 200,00
7000	Redevances services à caractère social	00 000,00	70 000,00	70 000,00
7007	Redev. services périscolaires et ensei	100 000,00	110 000,00	110 000,00
70000	Autres prestations de services	32 000,00	32 000,00	32 000,00
7070	Autres marchandises	00 000,00	00 000,00	00 000,00
70041	Mise à dispo personnel D.A., régies	70 000,00	00 000,00	00 000,00
73	Impôts et taxes	4 521 035,00	4 635 700,00	4 635 700,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 200 000,00	1 315 610,00	1 315 610,00
7321	Attribution de compensation	017 000,00	017 000,00	017 000,00
7323	F.N.G.I.R.	03 000,00	03 000,00	03 000,00
7330	Droits de place	0,00	307,00	307,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7304	Surverse sur les eaux minérales	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
7302	Taxe de séjour	5 000,00	10 000,00	10 000,00
74	Dotations et participations	001 000,00	070 000,00	070 000,00
7411	Dotaton forfaitaire	300 000,00	200 000,00	200 000,00
74121	Dotaton de solidarité rurale	00 000,00	00 000,00	00 000,00
7413	Participat' Département	22 000,00	30 021,00	30 021,00
7417	Participat' Budget communautaire et FS	00 000,00	0,00	0,00
7470	Participat' Autres organismes	0,00	00 000,00	00 000,00
7402	Compens. perte taxe add. droits mutation	70 000,00	70 000,00	70 000,00
740313	Dotat' de compensation de la TP	44 000,00	44 000,00	44 000,00
740314	Dotat' unique compensat' spéci. TP	3 000,00	2 073,00	2 073,00
74034	Etat - Compens. étendat' taxes foncières	5 000,00	4 000,00	4 000,00
74036	Etat - Compens. étendat' taxe habitat	10 000,00	12 000,00	12 000,00
7405	Dotaton pour les fibres optiques	0 000,00	0 000,00	0 000,00
75	Autres produits de gestion courante	300 000,00	200 000,00	200 000,00
752	Revenus des immobilisations	200 000,00	200 000,00	200 000,00
7502	Prise en charge déficit BA administratif	0,00	0,00	0,00
750	Produits divers de gestion courante	30 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 036 077,00	6 010 000,00	6 010 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7100	Produits exceptionnels divers	15 000,00	15 000,00	15 000,00
78	Règles provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 051 077,00	6 025 000,00	6 025 000,00
042	Opérat' ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
222	Immobilisations corporelles	30 000,00	30 000,00	30 000,00
277	Ouvr-garv autv invest transf cpte résul	0 000,00	0 000,00	0 000,00
2811	Rep. assot. comas corpo. et incorp.	0,00	0,00	0,00
042	Opérat' ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		30 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 081 077,00	6 055 000,00	6 055 000,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			380 241,57
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			6 441 361,57

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	91 032,90	86 977,59	51 580,00	51 580,00	138 557,59
204	Subventions d'équipement versées	61 673,17	6 600,00	20 000,00	20 000,00	28 600,00
21	Immobilisations corporelles	690 061,72	245 101,97	1 047 400,00	1 047 400,00	1 292 501,97
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	585 413,24	149 864,51	520 454,00	520 454,00	670 318,51
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 628 181,03	490 544,07	1 639 434,00	1 639 434,00	2 129 978,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	315 000,00	0,00	358 000,00	358 000,00	358 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	128 200,00	0,00	137 000,00	137 000,00	137 000,00
020	Dépenses imprévues	24 900,00		23 313,30	23 313,30	23 313,30
	Total des dépenses financières	471 200,00	0,00	518 313,30	518 313,30	518 313,30
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 099 381,03	490 544,07	2 157 747,30	2 157 747,30	2 648 291,37
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	35 029,27		35 620,00	35 620,00	35 620,00
041	Opérations patrimoniales (4)	16 534,70		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	51 563,97		35 620,00	35 620,00	35 620,00
	TOTAL	2 150 945,00	490 544,07	2 193 367,30	2 193 367,30	2 683 911,37
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)			0,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 683 911,37		

FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



En 2015, les propositions nouvelles pour les dépenses d'équipement sont de:

1 639 434 €

soit d'un niveau comparable aux prévisions cumulées de 2014 qui s'élevaient à **1 628 181 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	91 032,90	51 580,00	51 580,00
202	Frais réalisat* documents urbanisme	5 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	35 669,00	10 000,00	10 000,00
2032	Frais de recherche et de développement	1 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	45 363,90	41 580,00	41 580,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	61 673,17	20 000,00	20 000,00
2041562	Autres gpts - Bâtiments et installat*	38 350,00	0,00	0,00
20422	Privé - Bâtiments, installations	23 323,17	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	890 061,72	1 047 400,00	1 047 400,00
2111	Terrains nus	291 770,83	357 450,00	357 450,00
2128	Autres agencements et aménagements	5 000,00	1 500,00	1 500,00
21312	Bâtements scolaires	41 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	14 000,00	14 000,00
21318	Autres bâtiments publics	40 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	45 322,60	12 000,00	12 000,00
2138	Autres constructions	0,00	63 000,00	63 000,00
2151	Réseaux de voirie	292 978,39	464 000,00	464 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	12 000,00	12 000,00
21538	Autres réseaux	25 538,57	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	51 037,66	6 000,00	6 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	40 000,00	40 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	32 033,90	5 700,00	5 700,00
2184	Mobilier	0,00	6 830,00	6 830,00
2188	Autres immobilisations corporelles	65 379,77	64 920,00	64 920,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	585 413,24	520 454,00	520 454,00
2313	Constructions	376 010,51	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	209 402,73	520 454,00	520 454,00
Total des dépenses d'équipement		1 628 181,03	1 639 434,00	1 639 434,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 100,00	0,00	0,00
10223	TLE	3 100,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	315 000,00	358 000,00	358 000,00
1641	Emprunts en euros	314 000,00	357 000,00	357 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	128 200,00	137 000,00	137 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	128 200,00	137 000,00	137 000,00
020	Dépenses imprévues	24 900,00	23 313,30	23 313,30
Total des dépenses financières		471 200,00	518 313,30	518 313,30
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 099 381,03	2 157 747,30	2 157 747,30
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	35 029,27	35 620,00	35 620,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	5 029,27	5 620,00	5 620,00
13911	Etat et établissements nationaux	600,00	655,00	655,00
13913	Sub. transf. cpté résult. Départements	0,00	243,00	243,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 666,67	2 673,74	2 673,74
13932	Sub. transf. cpté résult. Amendes police	1 762,60	1 762,60	1 762,60
28188	Autres immo. corporelles	0,00	285,66	285,66
	Charges transférées (9)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21312	Bâtiments scolaires	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	16 534,70	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
3152	Installations de voirie	13 132,08	0,00	0,00
2313	Constructions	3 402,62	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		17 534,70	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (* Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 116 915,73	2 157 747,30	2 157 747,30

RESTES A REALISER N-1 (11)		490 544,07
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 648 291,37

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N.1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	225 395,41	98 996,78	238 666,00	238 666,00	337 662,78
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	438 710,54	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		664 105,95	98 996,78	638 666,00	638 666,00	737 662,78
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	265 700,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	372 711,14	0,00	238 836,00	238 836,00	238 836,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		639 411,14	0,00	504 836,00	504 836,00	504 836,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 303 517,09	98 996,78	1 143 502,00	1 143 502,00	1 242 498,78

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	238 836,00		320 000,00	320 000,00	320 000,00
040	Opérat* entre transfert entre sections (4)	259 812,34		619 100,26	619 100,26	619 100,26
041	Opérations patrimoniales (4)	16 534,70		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		515 183,04		939 100,26	939 100,26	939 100,26
TOTAL		2 118 700,13	98 996,78	2 082 602,26	2 082 602,26	2 181 595,04

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 502 312,33

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **2 683 911,37**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	903 480,26
--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	225 395,41	238 666,00	238 666,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	600,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	44 058,11	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	47 588,89	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 700,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	32 442,00	45 846,00	45 846,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	15 000,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	51 656,41	19 320,00	19 320,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	28 350,00	173 500,00	173 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	438 710,54	400 000,00	400 000,00
1641	Emprunts en euros	438 710,54	400 000,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	664 105,95	638 666,00	638 666,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	638 411,14	503 836,00	503 836,00
10222	FCTVA	165 700,00	165 000,00	165 000,00
10223	TLE	72 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	28 000,00	100 000,00	100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	372 711,14	238 836,00	238 836,00
138	Autres subvent' invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	639 411,14	504 836,00	504 836,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 303 517,09	1 143 502,00	1 143 502,00
021	Virement de la sect ^a de fonctionnement	238 836,00	320 000,00	320 000,00
040	Opérat ^b ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	559 812,34	619 100,26	619 100,26
2802	Frais liés à la réalisation des documents	4 732,17	5 432,67	5 432,67
28031	Frais d'études	147 484,65	151 464,41	151 464,41
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	1 667,67	1 667,67	1 667,67
28041582	GFP : Bâtiments, installations	4 002,00	5 835,22	5 835,22
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 616,68	4 596,32	4 596,32
28051	Concessions et droits similaires	4 796,45	6 318,27	6 318,27
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	316,50	316,50	316,50
28128	Autres aménagements de terrains	3 656,33	3 656,33	3 656,33
28132	Immeubles de rapport	28 187,77	28 187,77	28 187,77
28135	Installations générales, agencements, ..	2 596,26	1 302,27	1 302,27
28138	Autres constructions	318,33	1 234,50	1 234,50
28152	Installations de voirie	2,66	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	707,98	707,98	707,98
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 975,47	3 344,16	3 344,16
28158	Autres installat ^c , matériel et outillage	236 949,53	280 418,20	280 418,20
28182	Matériel de transport	20 687,42	20 687,42	20 687,42
28183	Matériel de bureau et informatique	14 268,23	18 173,07	18 173,07
28184	Mobilier	11 274,11	11 715,44	11 715,44

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28188	Autres immo. corporelles	71 572,13	74 042,06	74 042,06
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		738 648,34	939 100,26	939 100,26
041	Opérations patrimoniales (9)	16 534,70	0,00	0,00
2001	Frais d'études	16 534,70	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		815 183,04	939 100,26	939 100,26
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 119 700,13	2 082 602,26	2 082 602,26

RESTES A REALISER N-1 (10)	98 996,78
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	502 312,33
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 683 911,37

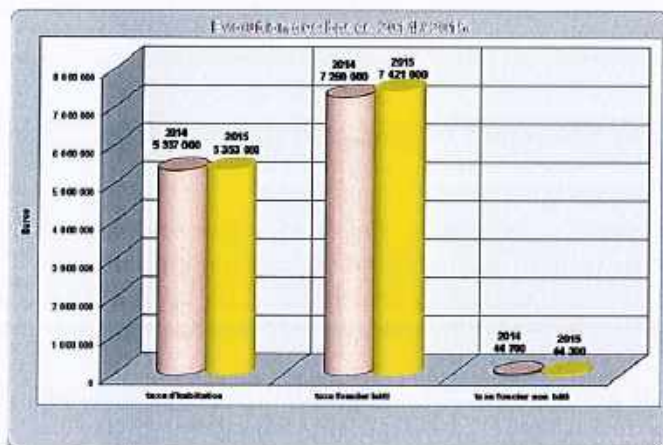
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)											A1	
Libellé	01 Opérations non ventilées	0 Services généraux administratifs	1 Secours et subsides publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse	5 Interventions sociales	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Autres activités économiques	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Depenses réelles	317 313	509 400	30 000	7 940	18 480	21 100	0	0	30 000	1 011 954	11 500	2 157 147
- Equipements municipaux (2)		503 450	30 000	1 940	18 480	21 100	0	0	30 000	1 011 954	11 500	2 157 147
- Equip. non municipaux (2004) (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Contributions financières	317 313											317 313
Depenses d'ordre	28 000											28 000
Total dépenses de l'exercice	552 323	509 400	30 000	7 940	18 480	21 100	0	0	30 000	1 011 954	11 500	2 192 307
RAR N-1 et reports	0	278 252	0	42 845	1 887	10 025	0	0	10 779	52 147	0	400 544
Total cumulé dépenses d'investissement	552 323	778 752	30 000	30 785	20 367	41 725	0	0	40 779	1 064 101	11 500	2 602 311
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 842 236	0	0	0	13 320	0	0	0	1 000	219 346	0	2 082 622
RAR N-1 et reports	382 312	82 782	0	0	18 235	0	0	0	0	0	0	463 269
Total cumulé recettes d'investissement	2 345 248	82 782	0	0	31 555	0	0	0	1 000	219 346	0	2 603 311
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 172 302	1 919 131	261 031	842 726	533 537	545 376	237 404	0	12 400	710 829	54 936	6 441 362
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 172 302	1 919 131	261 031	842 726	533 537	545 376	237 404	0	12 400	710 829	54 936	6 441 362
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	5 204 922	108 600	15 467	147 700	92 471	152 000	0	0	249 000	83 200	4 330	6 081 129
RAR N-1 et reports	389 242	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	389 242
Total cumulé recettes de fonctionnement	5 594 164	108 600	15 467	147 700	92 471	152 000	0	0	249 000	83 200	4 330	6 470 371

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 5 voix contre (M. Laurent PÉNEVÈRE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, Mme Françoise RIGOULET). **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 du budget principal ci-dessus présenté.

25. FINANCES

Budget Principal – Vote des taux d'imposition 2015

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire,



Les bases réelles 2014 ont été supérieures aux notifications et sont celles prises en compte dans l'état 1259 comme valeurs de référence pour l'année 2014. Toutefois, pour établir les comparaisons entre budgets primitifs 2014 et 2015, seuls les montants notifiés pour l'élaboration des budgets sont retenus. L'évolution des bases des 3 taxes est donc calculée par comparaison entre les deux états de notification des bases prévisionnelles 2014 et 2015.

La variation globale des bases inclut la revalorisation de 0.90%.

EVOLUTION DES BASES DES 3 TAXES



Bases TH	+ 16 000 €	+0.30%
Bases Foncier bâti	+ 161 000 €	+ 2.22%
Bases Foncier non Bâti	- 400 €	-0.89%

Le produit assuré pour 2015 (bases 2015 X taux communaux 2014) est de **1 281 580 €**.

TAXES	2014			2015			Variation produits 2014/2015	
	bases	taux	produits	bases	taux	produits	euros	%
taxe d'habitation	5 337 000	6,24%	333 029 €	5 353 000	6,24%	334 027 €	998	0,30%
taxe foncier bâti	7 260 000	12,45%	903 870 €	7 421 000	12,45%	923 915 €	20 045	2,22%
taxe foncier non bâti	44 700	53,36%	23 852 €	44 300	53,36%	23 638 €	-213	-0,89%
TOTAL	12 641 700		1 260 751 €	12 818 300		1 281 580 €	20 829	1,65%

Pour mémoire, la DGF passe de 395 000 € en 2014 à 268 000 € en 2015, soit une perte de 127 000 €.

Pour l'année 2015, le produit assuré génère environ **20 800 €** de recettes supplémentaires.

Après ajustement des crédits, le montant attendu proposé pour équilibrer, en recettes, la section de fonctionnement du BP 2015 nécessite de dégager un montant d'environ 65 000 € de recettes supplémentaires par rapport au produit assuré 2015.

C'est ainsi que la réduction des dépenses de fonctionnement permet de limiter le recours à la fiscalité et de proposer une augmentation de 5 % du taux des 3 taxes pour 2015, avec une variation uniforme des taux :

Taxe Habitation	Taux 2014	6.24 %
	Taux 2015	6.55 %
Taxe foncier bâti	Taux 2014	12.45 %
	Taux 2015	13.07 %
Taxe foncier non bâti	Taux 2014	53.36 %
	Taux 2015	56.03 %

Le Maire rappelle les faits suivants :

- qu'une augmentation du taux municipal des impôts locaux de 1 % génère un supplément de recettes pour la commune de 13 000 Euros,
- que pour le budget 2015, il faudra « compenser » la baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat (moins 127 000 Euros), le coût des activités des nouveaux rythmes scolaires (moins 80 000 Euros), l'absence de subvention exceptionnelle en 2014 du budget d'eau vers le budget principal (moins 71 000 Euros) qui est le remboursement du transfert fait en 2007,
- que les taux de la taxe d'habitation est de 6,24 % à Volvic, soit deux à trois fois moins que le taux d'autres communes du département.

Par conséquent, la commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux municipaux de 5 %, ce qui en fait équivaut à une hausse des impôts locaux pour les Volvicais de 3 %, soit en moyenne 1 Euro par mois.

Le reste sera compensé par des économies sur les dépenses et une revalorisation du prix de certains services municipaux.

Aucun conseiller ne demandant la parole pour demander des précisions ou faire d'autres propositions, le Maire soumet au vote.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 5 voix contre (M. Laurent PÉNEVÈRE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, Mme Françoise RIGOLET), **APPROUVE** les taux proposés ci-dessus.

26. URBANISME

Projet d'aménagement et de valorisation de l'espace touristique et économique du Goulet

Rapporteur : Gilbert MÉNARD, Adjoint au Maire,
en charge de l'urbanisme,

M. Gilbert MÉNARD, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, expose à l'assemblée que la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans a validé, par délibération en date du 30 juin 2014, l'engagement d'une étude d'aménagement et de programmation (architecturale, paysagère et scénographique) pour améliorer et optimiser le site touristique et économique du Goulet tant sur le fonctionnement interne (Danone, Equipements touristiques) qu'externe (signalétique, arrivée de tout public, etc..)

Ce projet d'étude et d'aménagement du site du Goulet découle d'une réflexion et d'un travail collaboratif engagé en 2013 par les collectivités (Commune de Volvic, Communauté de communes) et la S.E.V./Danone compte tenu des dysfonctionnements constatés sur le site (stationnement, accès, signalétique, etc.), des évolutions attendues de certains éléments (Espace d'information des Eaux de Volvic, Projet touristique Eco-complexe, ...) et des fortes interactions entre chaque site (Maison de la Pierre, Espace Info, Parcours de santé..).

L'article 8 du code des marchés publics offre la possibilité de coordonner et regrouper les achats-les missions pour mettre en œuvre des marchés communs permettant d'optimiser les procédures, les coûts et de réduire les risques juridiques.

Aussi dans le cas de l'étude de programmation et de valorisation du Goulet, il a été décidé de constituer un groupement de commandes composé de la commune de Volvic, de la Communauté de communes Volvic, Sources et Volcans et de la Société des Eaux de Volvic.

La communauté de communes est désignée comme coordonnateur du groupement. Elle sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du code des marchés publics et de désigner l'attributaire. Les membres seront chargés d'assurer la bonne exécution du marché portant sur l'intégralité de leurs besoins dans le domaine et d'assurer le paiement des prestations correspondantes.

Les marchés étant conclus selon une procédure adaptée, une Commission d'Appel d'Offres (CAO) créée pour l'occasion, sera composée d'un représentant de chaque membre du groupement, élu par chaque organe délibérant. La commission est présidée par le représentant désigné par le coordonnateur.

Un second représentant de chaque membre du groupement sera également désigné pour rejoindre le comité de pilotage de l'étude chargé du suivi de la mission.

La participation financière de chacun des partenaires, au coût de la prestation du bureau d'études retenu, correspondra au tiers du montant résiduel après déduction des subventions sollicitées et perçues en fin d'étude. Ces aides seront sollicitées auprès de l'Europe (fonds LEADER) de la Région et du Département.

Le Conseil Municipal, M. Gilbert MÉNARD entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la constitution du groupement de commande et l'adhésion de la communauté de communes à celui-ci en qualité de coordonnateur,
- **APPROUVE** que ce groupement soit formalisé par une convention,
- **DÉSIGNE M. Gilbert MÉNARD**, comme premier membre de la commission en charge de l'attribution du marché (CAO) et du comité de pilotage de suivi de l'étude, et **M. Jean-Christophe GIGAULT**, comme second membre du comité de pilotage de suivi de l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune intervention n'étant demandée, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 15.

Le Secrétaire de séance,
Okan YALCIN



Le Maire,
Mohand HAMOUMOU



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 30 AVRIL 2015 A 19 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Volvic sous la présidence de M. Mohand HAMOUMOU, Maire.

Etaient présents : M. Mohand HAMOUMOU – Mme Nicole LAURENT – M. Jean-Pierre PEYRIN – Mme Christine DIEUX – M. Gilbert MÉNARD – Mme Marie-Aude JACQUES – M. Gilles BRUNEL – M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU – M. Jean-Yves SUDRE – Mme Denise AMBLARD – Mme Isabelle DOMINGUES – M. Joël DE AMORIM – Mme Martine MALLET – M. Okan YALCIN – M. Laurent PÉNEVÈRE – M. Eric AGBESSI – Mme Morgane GENEIX – M. Jérôme LECHIPRE – Mme Françoise RIGOULET -

Etaient représentés :

M. Jean-Christophe GIGAULT par Mme Denise AMBLARD,
Mme Nadège BROSSEAUD-LEROY par Mme Nicole LAURENT,
Mme Georgette CABALL par M. Mohand HAMOUMOU,
Mme Bernadette GRELIER par Mme Marie-Aude JACQUES,
M. Daniel BAPTISTE par M. Jean-Pierre PEYRIN,
Mme Fanny ANNEZO par M. Joël DE AMORIM,
Mme Sylvie LAGARDE par Mme Morgane GENEIX.

Etait excusé : M. Hervé POUGHEON.

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, après avoir procédé à l'appel des conseillers, constate le quorum atteint, ouvre la séance du conseil municipal et désigne **Mme Marie-Aude JACQUES** aux fonctions de secrétaire de séance.

➤ **APPEL AU VOTE POUR AJOUTER LE POINT SUIVANT A L'ORDRE DU JOUR :**

• **POINT N° 13**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Intercommunalité – Sollicitation des services de l'Etat pour des simulations financières liées à des changements de périmètre intercommunalité.

Rapporteur : M. Mohand HAMOUMOU

Vote approuvé à l'unanimité.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2015
--

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2015 est approuvé par 20 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PÉNEVÈRE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Éric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET).

2. FINANCES

Budget Principal – Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Joël DE AMORIM, Conseiller Délégué,
en charge des associations.

2.1 Subventions attribuées aux associations relatives à l'Enseignement primaire et secondaire

M. Joël DE AMORIM propose à l'assemblée de voter les subventions versées aux associations relatives à l'enseignement primaire et secondaire telles que présentées ci-après :

Catégorie	Organisme	2015
Enseignement Primaire 1 ^{er} degré	USEP Roghi	2 500 €
	TOTAL	2 500 €
Enseignement Secondaire Public	A.S. Collège Victor Hugo	1 100 €
	Foyer Socio-Culturel Hugo	900 €
	TOTAL	2 000 €

Le Conseil Municipal, M. Joël DE AMORIM entendu, et après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PÉNÈVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Éric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET) :

- **VALIDE** l'attribution des subventions aux associations relatives à l'enseignement primaire et secondaire,
et précise que les crédits sont ouverts à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » au Budget Primitif 2015.

2.2 Subventions attribuées aux Associations Sportives

M. Joël DE AMORIM propose à l'assemblée de voter les subventions versées aux associations sportives telles que présentées ci-après :

Catégorie	Organisme	2015
Associations Sportives	Amicale Laïque	5 000 €
	CSV (foot)	25 000 €
	Fraternelle des Volcans	5 000 €
	JCV (judo)	7 200 €
	Volvic Tennis Club	1 300 €
	Pétanque Crouzol	1 300 €
	MVB (basket)	1 700 €
	Yoga des Sources	350 €
	Boxing Club Volvic	1 400 €
	Volvic Vélo Nature	2 800 €
	Karaté Self Défense	1 000 €
	Volvic Escrime Club	700 €
	Pétanque Moulet	300 €
	Trail de Vulcain	800 €
	Cross Volvic	5 000 €
	AS Cappadocce	300 €
	TOTAL	59 150 €

Le Conseil Municipal, M. Joël DE AMORIM entendu, et après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PÉNÈVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Éric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET) :

- **VALIDE** l'attribution des subventions aux associations sportives et précise que les crédits sont ouverts à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » au Budget Primitif 2015.

2.3 Subventions attribuées aux associations Culturelles

M. Joël DE AMORIM propose à l'assemblée de voter les subventions versées aux associations culturelles telles que présentées ci-après :

Catégorie	Organisme	2015
Associations Culture Animations	Lusitanos Volvicois	1 000 €
	Volvic Arts Passion	750 €
	Comité de Jumelage	2 500 €
	Théâtre Démo	200 €
	TOTAL	4 450 €

Le Conseil Municipal, M. Joël DE AMORIM entendu, et après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PÉNÈVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Éric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET) :

- **VALIDE** l'attribution des subventions aux associations culturelles et précise que les crédits sont ouverts à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » au Budget Primitif 2015.

2.4 Subventions attribuées aux associations Développement Local et Anciens Combattants

M. Joël DE AMORIM propose à l'assemblée de voter les subventions versées aux associations Développement Local et Anciens Combattants telles que présentées ci-après :

Catégorie	Organisme	2015
Associations Développement Local et Anciens Combattants	Quartier de Lavour	450 €
	Les Amis de Volvic (chasse Volvic bas)	350 €
	Amicale Sapeurs-Pompiers	3 200 €
	F.N.A.C.A.	450 €
	Les Broussous	350 €
	Jardiniers Pays d'Auvergne	200 €
	IMAPEC	5 000 €
	Groupe Victor	300 €
	CRACPA	350 €
	Secouristes Sans Frontières	400 €
	TOTAL	11 050 €

Le Conseil Municipal, M. Joël DE AMORIM entendu, et après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PÉNÈVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Éric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET) :

- **VALIDE** l'attribution des subventions aux associations Développement Local et Anciens Combattants, et précise que les crédits sont ouverts à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » au Budget Primitif 2015.

2.5 Subventions attribuées aux autres associations

M. Joël DE AMORIM propose à l'assemblée de voter les subventions attribuées aux autres associations telles que présentées ci-après :

Catégorie	Organisme	2015
Autres	Comité du Personnel	17 000 €
	Office de Tourisme	50 000 €
	CEPIV	100 000 €
	CCAS	200 000 €
	TOTAL	367 000 €

Le Conseil Municipal, M. Joël DE AMORIM entendu, et après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PÉNÈVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Éric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET) :

- **VALIDE** l'attribution des subventions aux autres associations, et précise que les crédits sont ouverts : à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » et, pour la subvention au CCAS, à l'article 657362 « CCAS » au Budget Primitif 2015.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Volvic et l'association Club Sportif de Volvic

Rapporteur : Joël DE AMORIM, Conseiller Délégué,
en charge des associations.

M. Joël DE AMORIM informe l'assemblée que conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 06 juin 2001, la Commune doit conclure une convention avec tout organisme bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Par délibération n° 52/2015 en date du 30 avril 2015, la subvention de la commune allouée au Club Sportif de Volvic est de 25 000 €.

Le Conseil Municipal, M. Joël DE AMORIM entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Club Sportif de Volvic.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention municipale d'objectifs pour l'Office de Tourisme

Rapporteur : Joël DE AMORIM, Conseiller Délégué,
en charge des associations.

M. Joël DE AMORIM informe l'assemblée que conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 06 juin 2001, la Commune doit conclure une convention avec tout organisme bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Par délibération n° 55/2015 en date du 30 avril 2015, la subvention allouée par la commune à l'Office de Tourisme de Volvic est de 50 000 € pour la période du 01.01.2015 au 31.12.2015.

Le Conseil Municipal, M. Joël DE AMORIM entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Constitution d'un groupement de commandes pour le marché catalogues et imprimés

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire,

M. Mohand HAMOUMOU expose à l'assemblée que l'article 8 du Code des Marchés Publics offre la possibilité aux acheteurs de coordonner et regrouper leurs achats pour satisfaire à des besoins ponctuels ou permanents.

Le marché imprimés et catalogues de communication arrive à son terme. Il est proposé d'intégrer à ce marché l'achat du papier à entête et enveloppes avec logo et de constituer un groupement de commandes entre la commune de Volvic et le Centre Communal d'Action Sociale de Volvic pour le marché regroupant ces prestations.

La commune assure la fonction de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du prestataire.

Conformément à l'article 8-VII du Code des Marchés Publics, la Commune de Volvic sera chargée de signer et notifier le marché. Chaque membre du groupement s'engage pour ce qui le concerne à exécuter le marché avec le titulaire retenu et aura la charge de l'exécution technique et financière de son marché.

La constitution du groupement et les modalités de son fonctionnement sont formalisés par convention.

La commission d'appel d'offres sera celle de la commune de Volvic, sa présidence sera assurée par le Président de la commission d'appel d'offres de la commune de Volvic, coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution du groupement de commande auquel participe à hauteur de leurs besoins la commune de Volvic et le CCAS de Volvic,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Volvic au groupement de commandes ayant pour objet les produits ci-dessus cités,
- **ACCEPTE** que la commune de Volvic soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents inhérents à cette procédure,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché précité pour le compte des membres du groupement.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Groupement de commandes – Convention avec la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans en vue de la réalisation des Agendas d'Accessibilité Programmés

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire,

M. Mohand HAMOUMOU informe l'assemblée que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respectaient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

L'Ad'AP apportera un cadre juridique sécurisé mais s'accompagnera d'un calendrier précis et d'un engagement financier. Il est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations de la loi, après le 1^{er} janvier 2015.

La réalisation de ce document peut faire partie d'un groupement de commandes selon l'article 8 du Code des Marchés Publics qui offre la possibilité aux acheteurs de coordonner et regrouper leurs achats pour satisfaire à des besoins ponctuels ou de manière permanente. L'objectif recherché est de mettre en œuvre des marchés communs permettant d'optimiser les procédures, les coûts et de réduire les risques juridiques.

Après un recensement effectué par la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans, auprès de ses communes membres, la commune de Volvic a accepté de participer au groupement de commandes en vue de la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

Il s'agira de désigner un prestataire pour accompagner chacune des communes dans l'élaboration de ce document que la loi oblige à remettre au Préfet avant le 27 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de groupement avec la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans relative à la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé,
- **DÉSIGNE M. Daniel BAPTISTE**, représentant titulaire et **Mme Christine DIEUX**, représentante suppléante, membres de cette commission.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention pour la reconstruction d'un mur

Rapporteur : Jean-Pierre PEYRIN, Adjoint au Maire,
en charge des travaux.

M. Jean-Pierre PEYRIN informe l'assemblée que le programme d'aménagement de la Rue du Goulet prévoyait initialement la démolition et la construction d'un mur de soutènement à la hauteur du n° 13 de ladite rue, sur la parcelle cadastrée AP n° 808 appartenant à M. DE BARROS.

A la suite de la destruction du mur existant, la construction d'un nouveau mur, prévue dans le cadre du programme d'aménagement, a été retardée dans l'attente de la finalisation du projet de M. DE BARROS sur une construction contiguë.

Entre-temps, s'est produit un affaissement le long de la voie à la hauteur de la parcelle cadastrée AP n° 808.

Il est donc nécessaire de procéder de toute urgence à des travaux de sécurisation qui impliquent la construction d'un mur de soutènement sur la parcelle cadastrée AP n° 808.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Pierre PEYRIN entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec M. DE BARROS Mario, propriétaire de la parcelle cadastrée AP n° 808, une convention relative à la réalisation de cet ouvrage.

8. ENVIRONNEMENT

Consultation sur les projets du bassin Loire-Bretagne :

- **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,**
- **Plan de gestion des risques d'inondation**

Rapporteur : Jean-Yves SUDRE, Conseiller Délégué,
en charge de l'eau et de l'assainissement.

M. Jean-Yves SUDRE informe l'assemblée que du 19 décembre 2014 au 19 juin 2015, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sdage) et son programme de mesures associé et sur le Projet de plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021.

La commune de Volvic est invitée à participer à cette consultation et doit faire part de ses observations au cours du 1^{er} trimestre 2015 et, en tout état de cause avant le 18 juin 2015.

Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin et les services déconcentrés de l'Etat qui établiront, avant la fin 2015, une version définitive du Sdage et du PGRI. Comme le Sdage actuel, le Sdage 2016-2021 s'imposera à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des

milieux aquatiques. Le PGRI s'imposera à toutes les décisions publiques concernant l'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Yves SUDRE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** le fait de prendre connaissance des différents documents et de faire part de leurs observations relatives au projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et au projet de Plan de Gestion des Risques Inondation du bassin Loire-Bretagne.

Les observations seront examinées lors du prochain conseil municipal.

9. EAU-ASSAINISSEMENT

Convention avec le SIARR sur la restructuration et la réhabilitation des réseaux eaux usées de Moulet-Marcenat

Rapporteur : Jean-Pierre PEYRIN, Adjoint au Maire,
en charge des travaux.

M. Jean-Pierre PEYRIN informe l'assemblée que le hameau de Moulet-Marcenat sur la commune de Volvic est inscrit dans l'impluvium des eaux de Volvic. Les déversements d'eaux usées dans le milieu naturel sont autant de risques de pollution de la nappe d'eau potable sous-jacente et de l'aquifère des eaux minérales.

Afin d'optimiser le fonctionnement de ses réseaux, la commune de Volvic a engagé depuis 2013 des travaux de restructuration et de réhabilitation des réseaux eaux usées sur le hameau de Moulet-Marcenat.

A l'issue de ces travaux, les effluents du hameau se rejeteront dans le collecteur intercommunal du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR) via 2 points de raccordement. Les débits de rejet seront limités par 2 déversoirs d'orage.

Les volumes collectés seront mesurés à l'aide de 2 canaux venturi et comptabilisés par un système de télégestion.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Pierre PEYRIN entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIARR ayant pour objet de définir les modalités :

- de rejet des effluents entre la commune de Volvic et le SIARR depuis le hameau de Moulet-Marcenat vers le collecteur du SIARR,
- d'entretien et d'accès aux données des ouvrages mis en place dans le cadre des travaux (chambres de mesures, comptabilisation du débit restitué par le bassin d'orage notamment).

10. EAU-ASSAINISSEMENT

SIARR – Modification des statuts

Rapporteur : Jean-Yves SUDRE, Conseiller Délégué,
en charge de l'eau et de l'assainissement.

M. Jean-Yves SUDRE informe l'assemblée que le 17 février 2015, le siège du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR) a été transféré au 14 bis de la Rue du Stade à St Bonnet Près Riom.

Cela a nécessité une modification des statuts qui ont été validés en Comité Syndical le 8 avril 2015.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Yves SUDRE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les nouveaux statuts du SIARR relatifs à ce changement d'adresse.

11. EAU-ASSAINISSEMENT

Désignation d'un représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP

Rapporteur : Jean-Yves SUDRE, Conseiller Délégué,
en charge de l'eau et de l'assainissement.

M. Jean-Yves SUDRE rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 31 janvier 2014, la commune de Volvic a décidé d'acquérir des actions de la Société d'Exploitation Mutualisée pour l'Eau, l'environnement, les Réseaux, l'Assainissement dans l'intérêt du Public (SEMERAP). Celles-ci ont été cédées par le SI de Sioule et Morge, déjà actionnaire de la Société Publique Locale SEMERAP.

Tous les petits actionnaires doivent obligatoirement désigner un délégué chargé de représenter la collectivité à l'Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP et un représentant au Comité de Contrôle Analogue (ce peut être la même personne).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉSIGNE M. Jean-Yves SUDRE**, délégué chargé de représenter la collectivité.

12. PERSONNEL

Emplois saisonniers

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire,

M. Mohand HAMOUMOU expose à l'assemblée qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des services offrant des prestations directes aux usagers pendant la période estivale, il est nécessaire de créer 13 emplois saisonniers, qui seront affectés dans les services suivants :

- **Services techniques** :

- 3 emplois saisonniers à temps complet affectés à l'entretien des espaces verts et de la voirie, pendant la période allant du 1^{er} mai 2015 au 30 septembre 2015, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour une durée maximale de 15 semaines chacun,
- 4 emplois saisonniers à temps complet affectés à l'arrosage des espaces verts, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, d'une durée de 3 semaines chacun pour les mois de juillet et d'août.

- **Accueil de loisirs sans hébergement** :

- 1 emploi saisonnier à temps complet et 1 emploi saisonnier à temps non complet rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pendant la durée d'ouverture du site (soit 6 au 31 juillet 2015), destinés à renforcer l'équipe d'animation et à permettre de respecter les taux d'encadrement réglementaire établis par le ministère de la jeunesse et des sports.

- **Camping** :

- 2 emplois saisonniers à temps non complet chargés respectivement :
 - d'apporter un renfort pour l'entretien du camping pendant la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2015. Ce 1^{er} poste sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
 - d'apporter un renfort pour l'accueil de la clientèle pendant la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2015. Ce second poste sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

- **Musée** :

- 1 emploi saisonnier à temps non complet (temps de travail 15h – 19h du mercredi au dimanche) qui sera affecté au gardiennage de l'exposition pendant la période d'ouverture au public, soit du 1^{er} juillet au 31 août 2015, puis uniquement les week-ends du mois de septembre (samedi et dimanche) jusqu'aux

jours du patrimoine organisées cette année les 19 et 20 septembre 2015. Cet emploi sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

- **Brigade équestre** :

- 1 emploi saisonnier à temps complet pendant la période allant du 18 juillet au 31 août 2015, afin de renforcer la présence de la brigade équestre sur le territoire de l'impluvium pendant la haute saison. Cet emploi sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Le coût de ces créations de postes est estimé à 41 280 € au total, auxquels s'ajoutent 6 440 € imputés au BP du camping. Les crédits correspondants ont été inscrits au BP 2015.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** les créations des emplois saisonniers selon les modalités définies ci-dessus.

13. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Sollicitation des services de l'Etat pour des simulations financières liées à des changements de périmètre intercommunalité

Rapporteur : Mohand HAMOUMOU, Maire.

M. Mohand HAMOUMOU rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans a été créée en 2003 avec 6 communes appartenant à 6 cantons et 3 bassins de vie (en 2008, Pulvérières a rejoint VSV).

Aussi, régulièrement, la pertinence de ce périmètre suscite des questions. Ainsi en 2010, l'intégration de Châtel-Guyon au sein de Riom Communauté a été étudiée et le nouveau schéma de Coopération Intercommunale de 2011 proposait à la CDCI deux options : VSV à 7 sans modification ou VSV à 6 avec Châtel-Guyon intégrée à Riom Communauté.

Finalement, cette option n'a pas été retenue car Riom Communauté souhaitait une intégration simultanée de Châtel-Guyon et Volvic.

A l'occasion de la réflexion sur un nouveau schéma, le Conseil Municipal a été informé de la mise en place de 2 groupes de travail sur les choix pour Volvic en termes d'intercommunalité.

Les résultats ont été présentés en réunion publique le 25 février 2015. Un vote des participants (grâce à des boitiers électroniques) a montré qu'une majorité souhaitait que soit creusée l'option d'une grande intercommunalité autour du bassin de vie Riomois, dans laquelle Volvic trouverait naturellement sa place et apporterait la notoriété internationale de son nom.

Il apparaît en effet important de se recentrer sur le bassin de vie naturel pour développer des équipements structurants d'envergure et des moyens de transports en commun.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré par 25 voix pour et 1 voix contre (M. Gilbert MÉNARD), **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les services de l'Etat pour aider à évaluer les impacts financiers pour la commune en cas de sortie de VSV.

Il apparaît en effet, à ce stade, important d'avoir ces éléments pour poursuivre la réflexion et cerner les impacts de la mise en œuvre d'un nouveau périmètre intercommunal.

INFORMATIONS

- Prochain Conseil Municipal

Jeudi 4 Juin 2015

19 h 00

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune intervention n'étant demandée, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 30.

La Secrétaire de séance,
Marie-Aude JACQUES



Le Maire,
Mohand HAMOUMOU

